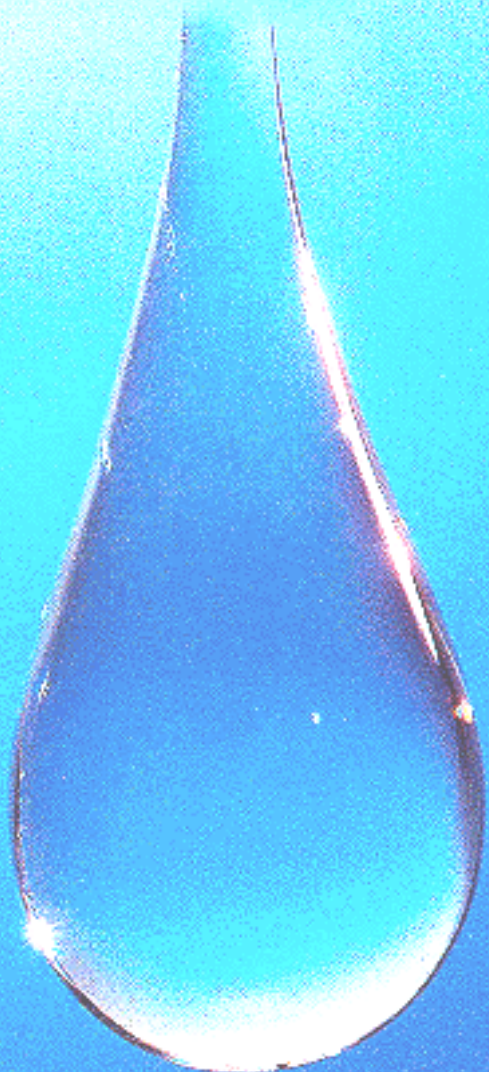


**BURKINA FASO**



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE  
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**



**Plan d'Action  
pour la Gestion Intégrée  
des Ressources en Eau**

**Deuxième phase  
(2010-2015)**

**Document  
d'opérationnalisation**

**Septembre 2009**



**BURKINA FASO**



**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE  
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

**Plan d'Action  
pour la Gestion Intégrée  
des Ressources en Eau**

**Deuxième phase  
(2010-2015)**

**Document  
d'opérationnalisation**

**Septembre 2009**



## Table des Matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>2. ORIENTATIONS DE BASE DU PAGIRE-PHASE 2</b> .....	<b>8</b>
<b>3. DETERMINATION DE L'OBJECTIF ET DES RESULTATS DU PAGIRE-PHASE 2</b> .....	<b>10</b>
<b>4. JUSTIFICATION DES RESULTATS ATTENDUS DU PAGIRE-PHASE 2</b> .....	<b>11</b>
4.1. Résultat N°1 : La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE, est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015. ....	11
4.2. Résultat N°2 : Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015 .....	13
4.3. Résultat N°3 : La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015.....	15
4.4. Résultat N°4 : La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le Secrétariat Permanent du PAGIRE .....	17
4.5. Liens organiques entre les résultats .....	19
4.6. Aspects transversaux du PAGIRE-Phase 2 .....	21
4.6.1 Aspects relatifs au Genre .....	21
4.6.2 Aspects relatifs aux changements climatiques .....	21
4.7. Tableau récapitulatif des Objectif-Résultats-Programmes d'opérationnalisation du PAGIRE - Phase 2 .....	22
<b>5. COUT ET FINANCEMENT DU PAGIRE - PHASE 2</b> .....	<b>24</b>
5.1. Budget du PAGIRE - Phase 2 .....	24
5.2. Stratégie de financement .....	24
5.3. Mécanismes de financement .....	25
<b>6. MISE EN OEUVRE DU PAGIRE - PHASE 2</b> .....	<b>28</b>
6.1. Stratégie de mise en œuvre .....	28
6.2. Cadre de mise en œuvre .....	29
6.3. Structures d'exécution et structures partenaires.....	29
6.4. Suivi-évaluation .....	30
6.5. Facteurs de risque et mesures d'atténuation .....	31
6.6. Chronogramme de mise en œuvre.....	31

**Annexes** : Tableau des activités, coûts, périodes et responsables d'exécution

## Abréviations et Sigles

ABG	: Appui Budgétaire Général
ABS	: Appui Budgétaire Sectoriel
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AIEA	: Agence Internationale de l'Energie Atomique
AMVS	: Autorité pour la Mise en Valeur du Sourou
CES	: Conservation des Eaux et des Sols
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CISE	: Comité Interservices de l'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CNEau	: Conseil National de l'Eau
CPCR-Eau	: Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau
CREPA	: Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTE	: Comité Technique de l'Eau
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DLSO	: Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en eau
DRAHRH	: Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRH	: Direction des Ressources Humaines
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
2iE	: Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
IEC	: Information, Education, Communication
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INOH	: Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IOTA	: Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCA	: Millenium Challenge Account
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MOB	: Maîtrise d'Ouvrage de Bagré
MOS	: Maîtrise d'Œuvre Sociale
NT	: Noyau Technique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADSEA	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAGEV	: Programme d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	: Plan d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PAR	: Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain
PDRH	: Plan de Développement des Ressources Humaines
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
R&D	: Recherche et Développement
RPN	: Réseau Piézométrique National
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SLOEF	: Service Législation, Outils Economiques et Financiers
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNIEau	: Système National d'Information sur l'Eau
SOBNT	: Service des Organismes de Bassins Nationaux et Transfrontaliers
SONABEL	: Société nationale d'électricité du Burkina
SP-CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP-CPSA	: Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP-PAGIRE	: Secrétariat Permanent du PAGIRE
SRE	: Service des Ressources en Eau
UCDIEau	: Unité de Collecte et de Diffusion d'Informations sur l'Eau
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VREO	: Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest





## Synoptique de l'objectif, des résultats et des coûts des programmes d'opérationnalisation du PAGIRE-Phase 2

<b>OBJECTIF : LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU EST EFFECTIVE AU BURKINA FASO A L'HORIZON 2015</b>				
N°	RESULTATS	PROGRAMMES	STRUCTURE RESPONSABLE	COUT (FCFA)
1	<b>Résultat N°1 : La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE, est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015</b>	<b>Programme 1.1</b> : Mise en place des organes et instances des cinq Agences de l'eau	SG-MAHRH / DGRE DG-Agences	3 875 525 000
		<b>Programme 1.2</b> : Elaboration et mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau	DG-Agences	1 723 750 000
		<b>Programme 1.3</b> : Mesures de protection des ressources en eau dans les bassins hydrographiques	DG-Agences	835 627 500
		<b>Programme 1.4</b> : Renforcement des capacités des instances et des organes des agences de l'eau et des collectivités locales en matière de gestion des ressources en eau	DG-Agences	703 237 500
		<b>Programme 1.5</b> : Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat N°1	DGRE / DRAHRH	1 587 572 700
		<b>Sous-total Résultat N°1</b>		
2	<b>Résultat N°2 : Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015</b>	<b>Programme 2.1</b> : Elaboration et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'eau	DGRE	80 840 000
		<b>Programme 2.2</b> : Mise en œuvre du cadre juridique	DGRE	804 937 500
		<b>Programme 2.3</b> : Mise en œuvre du cadre financier	DGRE	237 656 500
		<b>Programme 2.4</b> : Appui aux structures de concertation et de coordination interministérielle du domaine de l'eau	DGRE	239 017 000
		<b>Programme 2.5</b> : Gestion concertée des eaux transfrontalières	DGRE	38 000 000
		<b>Programme 2.6</b> : Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat N°2	DGRE/DRAHRH	1 404 271 500
		<b>Sous-total Résultat N°2</b>		
3	<b>Résultat N°3 : La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015</b>	<b>Programme 3.1</b> : Consolidation du système de suivi des ressources en eau	DGRE/DRAHRH	840 385 000
		<b>Programme 3.2</b> : Mise en œuvre d'un système de suivi des ouvrages, usages, risques, acteurs et activités	DGRE/DRAHRH	105 982 500
		<b>Programme 3.3</b> : Gestion et mise à disposition des acteurs des données et informations sur l'eau	DGRE/DRAHRH	290 677 500
		<b>Programme 3.4</b> : Evaluation des ressources en eau	DGRE	562 136 500
		<b>Programme 3.5</b> : Amélioration de la valorisation des ressources en eau	DGRE/DRAHRH	564 995 500
		<b>Programme 3.6</b> : Amélioration des connaissances sur les changements climatiques et mesures d'adaptation	DGRE	92 311 000
		<b>Programme 3.7</b> : Appui au Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau)	DGRE	26 750 000
		<b>Programme 3.8</b> : Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat N°3	DGRE/DRAHRH	2 836 486 400
		<b>Sous-total Résultat N°3</b>		
4	<b>Résultat N°4 : La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le SP/PAGIRE</b>	<b>Programme 4.1</b> : Fonctionnement et renforcement des capacités du SP/PAGIRE	SP/PAGIRE	1 790 766 500
		<b>Programme 4.2</b> : Appui du SP/PAGIRE à la mise en œuvre d'actions transversales	SP/PAGIRE	2 624 665 000
		<b>Sous-total Résultat N°4</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>21 265 591 100</b>



## 1. INTRODUCTION

Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso<sup>1</sup>, adopté par décret le 06 mai 2003, couvre la période 2003-2015 en deux phases : 2003-2009 et 2010-2015. Il est structuré en domaines d'actions de même nature.

Les actions de la première phase ont fait l'objet de fiches d'actions détaillées définies en 2003<sup>2</sup>. Elles ont porté essentiellement sur :

- la mise en place du cadre institutionnel de la GIRE,
- l'élaboration des textes d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau,
- la mise en place dans le bassin pilote du Nakanbé, de structures de gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin et des sous-bassins hydrographiques.
- la conception et le développement d'un Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau),
- le renforcement des capacités des structures et acteurs concernés,
- la planification et le développement des ressources humaines.

Les actions de la seconde phase (2010-2015) ont été définies en 2009 sur la base d'un bilan de la première phase réalisé en 2008-2009. Elles visent à consolider les acquis de la première phase et à faire en sorte que la GIRE devienne une réalité sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2015. En conformité avec le document initial du PAGIRE, l'ensemble des actions de la seconde phase ont été définies par domaine d'actions. Le document ainsi élaboré<sup>3</sup> a été adopté par les instances nationales habilitées à cet effet : le Comité Technique de l'Eau et le Conseil National de l'Eau, et fera l'objet d'un arrêté d'approbation.

Cependant, afin de donner une meilleure lisibilité aux actions préconisées pour la seconde phase, le présent Document d'Opérationnalisation du PAGIRE-Phase 2 a été élaboré. Les actions de la seconde phase, présentées par domaine dans le document de base, ont été restructurées dans le présent document suivant la logique des résultats ce qui permet de mettre en relief les liens systémiques entre les différentes actions ainsi que les responsabilités respectives des structures chargées de leur mise en œuvre. Le Document d'Opérationnalisation ne remplace donc pas le Document du PAGIRE-Phase 2 tel qu'adopté par le Comité Technique de l'Eau (CTE) et le Conseil Nation de l'Eau (CNEau) mais il le traduit en termes plus opérationnels. Ce Document d'Opérationnalisation a été également soumis au Comité Technique de l'Eau qui l'a adopté en sa séance du 04 août 2009.

---

<sup>1</sup> Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE). Mars 2003

<sup>2</sup> Fiches d'action du PAGIRE. Première Phase. Mars 2003

<sup>3</sup> Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Deuxième Phase (2010-2015). Avril 2009.

## 2. ORIENTATIONS DE BASE DU PAGIRE-Phase 2

En termes de ressources en eau disponibles par habitant, le Burkina Faso se trouve actuellement en situation de pénurie, avec un stress hydrique modéré en année moyenne, passant à un stress hydrique élevé en année sèche.

De manière plus spécifique, la répartition inégale des ressources en eau dans le temps et dans l'espace, la demande en eau croissante, les changements climatiques et la dégradation de la ressource résultant d'activités anthropiques, menacent d'engendrer des conflits croissants entre les usagers, qui risquent d'hypothéquer les options de développement du Burkina Faso, pays essentiellement agricole.

De nos jours, le pays est en effet confronté à de nombreux problèmes liés à la gestion des ressources en eau, portant entre autres sur :

- l'utilisation anarchique de l'eau,
- les rejets non autorisés des eaux usées,
- le manque d'implication des usagers et des autorités chargées de la GIRE, dans le processus de création des futurs barrages,
- le manque d'implication des autorités chargées de la GIRE, dans le développement de l'urbanisation,
- l'utilisation non-efficace de l'eau,
- l'utilisation non contrôlée de produits polluants en agriculture, etc.

Par-dessus tout, pour les années à venir, le Burkina Faso doit faire face à deux défis majeurs auquel est confronté le secteur de l'eau, à savoir :

- l'augmentation de la demande en eau résultant de la forte croissance de la population et
- l'impact des changements climatiques.

Suivant les données des Nations-Unies (UNESA), la population du Burkina Faso atteindrait 37,5 millions d'habitants en 2050, contre environ 14 millions en 2008. Une telle croissance de la population va entraîner une croissance analogue de la demande en eau et en nourriture. Le secteur agricole devra améliorer sensiblement ses rendements tandis que la planification des ressources en eau devra être établie de façon rigoureuse à l'échelle nationale et locale.

Quant aux changements climatiques, ils induiront selon toute probabilité une plus grande variabilité des pluies avec un risque accru de phénomènes extrêmes telles que les sécheresses et les inondations.

Ainsi, pour un pays sahélien comme le Burkina Faso, les deux défis majeurs que sont la croissance de la demande en eau et les changements climatiques, auront des impacts négatifs importants sur les ressources en eau.

C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau, appréhendant tous les aspects de la gestion de cette ressource essentielle, s'avère particulièrement critique au Burkina Faso. Notamment, une meilleure connaissance des ressources en eau est indispensable afin de pouvoir planifier de façon optimale et durable le développement de la ressource au profit de tous les usages.

De plus, le Burkina Faso pourrait être prochainement dans une situation où il deviendra absolument nécessaire d'appliquer des options alternatives et innovatrices de gestion des ressources en eau à même de combler l'écart entre l'offre et la demande. Ces options incluent :

- l'amélioration de l'efficacité du stockage de l'eau,
- la collecte des eaux de pluie,

- la réutilisation des eaux usées,
- l'identification et l'application de techniques efficaces d'irrigation,
- la gestion de la demande y compris « le commerce virtuel de l'eau ».

Une des clés pour relever les défis ci-dessus cités, est de créer entre les usagers un consensus pour une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins et sous-bassins hydrographiques, et de concrétiser ce consensus dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), qui, une fois adoptés, constituent les documents de référence s'imposant à tous les acteurs et usagers. Les SDAGE définissent les grandes orientations applicables à l'ensemble du bassin tandis que les SAGE les précisent à l'échelle des sous-bassins. Ces documents contribuent ainsi à soutenir l'action des autorités en matière d'application de la réglementation relative aux prélèvements d'eau, aux rejets d'eau usées, à l'usage de substances polluantes, etc. L'élaboration et la mise en œuvre des SDAGE et des SAGE supposent cependant la mise en place préalable des agences de l'eau (Comité de bassin, Conseil d'administration, Direction générale et Comités Locaux de l'Eau).

Ainsi, en réponse aux défis posés, la seconde phase du PAGIRE vise essentiellement à appliquer la GIRE sur le terrain, en s'appuyant sur les éléments suivants : (i) une sensibilisation et participation effective des usagers, (ii) une planification à l'échelle des bassins et sous-bassins hydrographiques, (iii) une connaissance des ressources en eau axée sur l'efficacité des usages, (iv) une application effective de la réglementation, (v) des mesures concrètes de protection des ressources en eau, et (vi) un renforcement des capacités des structures et acteurs concernés.

### 3. DETERMINATION DE L'OBJECTIF ET DES RESULTATS DU PAGIRE-Phase 2

Pour la mise en œuvre de la GIRE, les ambitions du PAGIRE exprimées dans le document initial adopté par le Gouvernement en 2003, sont centrées sur :

- la mise en place d'une administration centrale et déconcentrée de l'eau ayant « *les capacités : (i) d'assurer l'élaboration et le suivi d'une politique adaptée et de la réglementation ; (ii) d'assurer les fonctions de police de l'eau ; (iii) d'harmoniser et coordonner les actions des services publics dans le domaine de l'eau ; (iv) de développer au niveau national un système d'information sur l'eau ; (v) de développer et suivre la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau ; (vi) d'apporter les appuis-conseils nécessaires aux autres acteurs* »
- la mise en place des organismes de bassins qui « *ont les capacités de gérer l'eau dans leurs espaces de compétence et d'assurer la régulation, la collecte et l'allocation des contributions financières assises sur les principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur* ».

La première phase du PAGIRE (2003-2009) a mis en place les fondamentaux relatifs aux aspects institutionnels et juridiques du nouveau cadre de gestion. La deuxième phase (2010-2015) devra voir l'application de la gestion concertée des ressources en eau se concrétiser sur le terrain.

Dans ce contexte, le Gouvernement se fixe l'objectif suivant pour la seconde phase du PAGIRE :

**La gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015**

La réalisation de cet objectif exige que quatre résultats majeurs soient atteints. Ils sont relatifs à :

- la gestion concertée des ressources en eau dans les bassins hydrographiques ;
- l'application effective du nouveau cadre juridique et financier de gestion des ressources en eau ;
- la mise à la disposition des usagers des connaissances et informations relatives aux ressources en eau ;
- la bonne organisation et la coordination entre acteurs de l'eau pour une exécution effective des activités prévues dans les délais prescrits.

Aussi, les résultats ci-dessous ont-ils été déterminés et sont considérés comme indispensables pour l'atteinte de l'objectif :

<b>Résultat N°1</b>	<b>: La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015</b>
<b>Résultat N°2</b>	<b>: Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015</b>
<b>Résultat N°3</b>	<b>: La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015</b>
<b>Résultat N°4</b>	<b>: La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le Secrétariat Permanent du PAGIRE.</b>

## 4. JUSTIFICATION DES RESULTATS ATTENDUS DU PAGIRE-Phase 2

La justification des résultats participe de la volonté de mettre en évidence leur pertinence.

Par ailleurs, sont également indiqués ci-après : (i) les actions à entreprendre pour atteindre les résultats, (ii) l'ordre de priorité de mise en œuvre et (iii) les structures impliquées dans l'exécution de ces actions.

### 4.1. Résultat N°1 : La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE, est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015.

La GIRE ne peut exister sur le terrain sans une concertation impliquant tous les acteurs concernés.

Ainsi le nouveau cadre de gestion des ressources en eau n'atteindra-t-il sa phase de croisière qu'avec la mise en place effective et le fonctionnement satisfaisant des cinq agences de l'eau du pays couvrant les espaces de gestion suivants : Cascades, Mouhoun, Nakanbé, Gourma et Liptako. Les agences de l'eau constituent en effet la clé de voûte qui permettra, au plan national, d'opérationnaliser la GIRE sur le terrain. A l'échelle sous-régionales, les agences de l'eau sont également appelées à jouer un rôle important dans la gestion des bassins transfrontaliers de la Volta, du Niger et de la Comoé.

A travers les agences de l'eau, les acteurs des bassins devront définir les actions et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs qu'ils jugent prioritaires et qui sont compatibles avec les orientations contenues dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), lequel devra prendre en compte le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

Le SDAGE est ainsi « *un véritable outil de planification pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'intérieur duquel chacun (État, collectivités locales, usagers) assume son rôle. Il constitue une réponse cohérente, globale et concertée aux problèmes de l'eau dans un espace géographique donné :*

- *Cohérente, parce que le SDAGE s'applique à l'échelle du bassin, d'amont en aval, en analysant et traitant les cours d'eau depuis les sources jusqu'à l'exutoire du bassin ;*
- *Globale, parce que ce schéma va orienter et hiérarchiser un grand nombre d'actions, de projets et d'équipements sur la période considérée ;*
- *Concertée enfin, car il s'agit de donner la parole à tous les partenaires concernés (acteurs, consommateurs, utilisateurs)».*

Un des principaux résultats à réaliser pour assurer la gestion concertée des ressources en eau est donc l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des SDAGE, au niveau des bassins, et des SAGE, au niveau des sous-bassins.

L'atteinte de ce résultat nécessite que les actions suivantes soient entreprises :

- mettre en place et rendre fonctionnels les organes et instances des agences de l'eau (Comités de bassin, Conseils d'administration et Directions générales) ;
- mettre en place et rendre fonctionnels les structures prévues à l'échelle des sous bassins (Comités Locaux de l'Eau) ;
- élaborer les SDAGE et SAGE sous la responsabilité des organes de l'Agence, les faire adopter par les acteurs de l'eau du bassin et les mettre en œuvre à travers des programmes pluriannuels ;

- renforcer les capacités et assurer le fonctionnement de la structure centrale et des structures déconcentrées en charge de l'eau pour qu'elles apportent leur appui à la mise en place des agences de l'eau et à l'élaboration des SDAGE et des SAGE ;
- associer les collectivités locales au processus, à travers leur représentation au sein des Comités de bassin et des Comités Locaux de l'Eau, et en prenant en compte les aspects de planification et gestion locale tels que traduits dans les Plans de Développement Communaux ;
- appuyer la réalisation par les usagers de mesures de protection des ressources en eau (protection des berges, lutte contre l'ensablement, lutte contre les végétaux aquatiques etc.) devant traduire concrètement, dans les bassins et sous-bassins hydrographiques, les dispositions et recommandations relatives à la protection des ressources en eau au profit des usages.

Pour l'atteinte du Résultat N°1, il est essentiel que tous les acteurs (organes et instances des bassins, usagers et autres acteurs) soient informés sur le contenu de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, ses textes d'application et les implications de ces dispositions dans la vie courante, ainsi que sur les problématiques spécifiques des ressources en eau ; d'où la nécessité de mener des actions de formation, information et sensibilisation auprès de tous les acteurs.

Une ambition majeure de la seconde phase du PAGIRE est donc la mise en place des cinq agences de l'eau, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, sur la base du calendrier indicatif suivant qui prend en compte le renforcement progressif des capacités des structures chargées d'appuyer la mise en place des agences :

- Dans l'espace de gestion du Nakanbé, les actions initiées au cours de la première phase du PAGIRE (mise en place à partir de 2005 d'une trentaine de CLE, création en 2007 de l'Agence et mise en place d'un Noyau Technique préfigurant sa Direction générale, mise en place en 2009 du Comité de bassin) doivent être poursuivies et amplifiées, notamment à travers l'élaboration du SDAGE à initier en 2010. Les fortes pressions sur la ressource, résultant de la forte densité de la population et de la présence de très grands ouvrages, rend prioritaire la poursuite de la mise en œuvre de la GIRE dans ce bassin.
- Dans les espaces de gestion du Mouhoun et de la Comoé, les agences de l'eau devraient être mises en place à partir de 2010<sup>4</sup>. Elles auront pour tâche de poursuivre les processus d'élaboration des SDAGE et de mise en place de CLE initiés par le programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) au cours de la première phase du PAGIRE. Les fortes pressions dans ces bassins résultant d'une exploitation intensive des ressources en eau mais aussi de développements potentiels majeurs tant au Burkina (barrage de Samandéni et extension des périmètres irrigués du Sourou) qu'au Ghana, y rendent la GIRE particulièrement nécessaire.
- Dans les espaces de gestion du Gourma et du Liptako, les actions en cours à travers divers projets et programmes (mise en place de CLE, mesures de protection, renforcement des capacités...) seront poursuivies et appuyées par le service central et les services déconcentrés chargés des ressources en eau. Ces actions prépareront le terrain pour la mise en place des agences de l'eau dans ces deux espaces de gestion à partir de 2012.

Le Secrétariat général du ministère en charge de l'eau aura la responsabilité première pour la mise en place des organes et instances de chaque agence de l'eau à l'échelle des espaces de gestion (Comité de bassin, Conseil d'administration, Direction générale). Il sera assisté par la Direction centrale chargée de la gestion des ressources en eau (DGRE), la Direction des Ressources Humaines du ministère (DRH) et l'Administration de mission (SP/PAGIRE), pour la préparation des documents administratifs portant création, attribution et organisation des organes et instances ainsi que pour le recrutement du personnel de chaque agence de l'eau.

---

<sup>4</sup> Une réflexion pourra être menée quant à l'opportunité de mettre en place une seule agence pour les espaces de gestion du Mouhoun et de la Comoé, avec des sous-comités de bassins, dans l'éventualité où cette option devait permettre de réaliser une économie d'échelle significative.



Une fois l'agence de l'eau mise en place, la responsabilité première pour la conduite du processus d'élaboration et de mise en œuvre des SDAGE et des SAGE revient à la Direction générale de l'agence. Elle initiera toutes les activités nécessaires pour le recrutement du ou des bureaux d'études qui seront chargés de faire l'état des lieux de l'espace de gestion considéré, et d'élaborer les avant-projets de SDAGE et de SAGE. L'état des lieux fera l'objet, à travers le Comité de Bassin, de concertation et de validation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités locales, grands usagers de l'eau, ONG, partenaires techniques et financiers...). Le même exercice sera conduit pour les SDAGE et les SAGE avant qu'ils ne soient soumis à approbation et mis en œuvre à travers des programmes pluriannuels.

Au cours du processus d'élaboration des SDAGE et des SAGE, la Direction générale de l'agence de l'eau sera assistée, en fonction des besoins, par la Direction centrale et les services déconcentrés chargés de la gestion des ressources en eau (DGRE et DRAHRH) et par l'Administration de mission (SP/PAGIRE).

La mise en œuvre des activités définies dans les programmes pluriannuels est de la responsabilité quotidienne de la Direction générale de l'agence, qui responsabilisera, selon la nature de l'activité, le ou les acteurs ayant les compétences avérées pour l'exécution de ladite activité (services techniques des ministères, collectivités locales, bureaux d'étude, entreprises privées, ONG, etc.).

Le processus de concertation et d'approbation des SDAGE et des SAGE suppose que les différentes instances et organes des agences de l'eau aient les compétences requises, d'où la nécessité d'assurer le renforcement des capacités des dites instances et organes. Pour ce faire, la Direction générale de l'agence sera assistée par la Direction centrale et les services déconcentrés chargés des ressources en eau (DGRE et DRAHRH) à travers des prestations d'appui conseil et de suivi.

Cependant les services de la Direction centrale et des Directions régionales qui sont spécifiquement chargés du suivi des organismes de bassin, bénéficieront eux-mêmes d'un renforcement de leur capacité pour être en mesure de contribuer efficacement à l'atteinte du Résultat.

Au fur et à mesure du développement des agences, l'appui des services centraux et déconcentrés du ministère en charge de l'eau se réduira progressivement tandis que se consolideront les prérogatives des agences qui pourront éventuellement s'étendre, à terme, au suivi des ressources en eau et des usages.

## **4.2. Résultat N°2 : Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015**

Concernant le *cadre politique*, le document de politique et stratégie en matière d'eau de 1998 est en cours d'actualisation. Il convient donc, de finaliser le processus et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des principes et orientations énoncés dans le document actualisé. Il convient aussi d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies propres à chaque sous-secteur (AEPA, irrigation, pêches, hydraulique pastorale...).

Concernant le *cadre juridique*, la mise en application des principes et des outils de la GIRE nécessitait une définition claire des droits, des devoirs et des rôles de toutes les parties prenantes (État, collectivités locales, usagers) afin de mieux connaître, mieux exploiter, mieux répartir les ressources en eau et mieux préserver les écosystèmes. Sur ce plan, la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau de février 2001 a apporté les réponses essentielles. Le cadre juridique du secteur de l'eau est ainsi bien défini et des avancées significatives ont été enregistrées au cours de la première phase du PAGIRE en ce qui concerne l'adoption des décrets d'application de la loi d'orientation. Cependant quelques décrets d'application de la loi n'ont pas encore été élaborés et l'application des textes sur le terrain a seulement été initiée au cours de la première phase du PAGIRE tandis que la Police de l'eau a été créée mais doit être opérationnalisée.

Concernant le *cadre financier*, la loi d'orientation a autorisé la création d'une contribution financière en matière d'eau et déterminé les personnes et opérations imposables. Cependant, la nature juridique de cette contribution (impôt, taxe, redevance, taxe parafiscale...) n'avait pas été déterminée. C'est dans ce sens qu'un

projet de loi a été élaboré au cours de la première phase du PAGIRE pour lever cette insuffisance afin de permettre l'application de la loi d'orientation. Ainsi des taxes parafiscales dénommées "Contribution Financière en matière d'Eau" (CFE) seront instituées au profit des agences de l'eau. Le Gouvernement a demandé l'inscription du projet de loi portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau à la session d'automne 2009 du parlement.

Dans ce contexte, une part importante des activités pour l'atteinte du Résultat N°2 portera sur :

- le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'eau ;
- l'application des textes réglementaires, y inclus l'élaboration des guides et procédures d'application ;
- la mise en place de la Police de l'Eau et son déploiement sur le terrain ;
- l'adoption de la loi sur la CFE et son application effective.

Dans ce cadre, l'**administration centrale** de l'eau devra mener les actions suivantes :

- suivre la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et son application dans les stratégies sous-sectorielles ;
- veiller à la mise en application de la législation et la réglementation dans le domaine de l'eau ;
- appuyer les instances de concertation et de coordination interministérielle du domaine de l'eau (Conseil National de l'Eau, Comité Technique de l'Eau et Comités Interservices de l'Eau) ;
- appuyer le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau en proposant les modalités pratiques pour une contribution effective du Burkina Faso à la gestion concertée des eaux frontalières.

En ce qui concerne les *textes d'application* de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, les actions de la structure centrale porteront sur :

- l'élaboration des textes réglementaires portant notamment sur la modification du régime de l'eau, sur la nomenclature des cours d'eau et étendues d'eau, sur les modes de gestion du service public de l'eau, sur la délégation de l'utilisation de l'eau à des fins autres que l'AEP ;
- l'établissement et la mise à jour d'un Code de l'eau ;
- l'élaboration des procédures et guides d'application en matière d'Infrastructures, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), de délimitation du domaine public de l'eau, de périmètres de protection etc.

En ce qui concerne la *Police de l'eau*, les actions de la structure centrale porteront sur :

- l'élaboration d'un document conventionnel de référence pour l'exercice de la Police de l'eau ;
- l'identification, la désignation, l'organisation, la sensibilisation et la formation des institutions, structures et agents habilités pour l'exercice de la police de l'eau ;
- la sensibilisation des différents acteurs au respect des normes et textes juridiques applicables dans le domaine de l'eau ;
- le suivi et l'évaluation des actions menées.

S'agissant de la *Contribution Financière en matière d'Eau*, l'administration centrale de l'eau assurera :

- le plaidoyer nécessaire en vue de l'adoption de la loi par l'Assemblée Nationale ;
- l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la CFE ;
- l'étude des conditions de l'insertion de la CFE dans le processus de décentralisation (fiscalité des collectivités territoriales) ;
- l'élaboration des textes réglementaires d'application de la loi sur la CFE ;
- l'édition des fiches de déclaration des redevables ;
- la conception d'un manuel de procédures relatives à la CFE (mécanismes et procédures de mise en œuvre de la CFE) ;
- la formation des agents de recouvrement ;
- l'information et la sensibilisation des différents acteurs au paiement de la CFE ;

- le suivi-évaluation et l'audit des procédures et des résultats atteints en matière de recouvrement.

Les **services déconcentrés de l'État**, territorialement compétents, réaliseront les activités relatives :

- à la Police de l'eau, notamment le suivi de l'application des lois et de la réglementation ainsi que le constat des infractions aux lois et règlements ;
- aux instructions des dossiers de demandes d'autorisation et de déclaration des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) dans le domaine de l'eau, et de fourniture de données y relatives.

En matière d'application des textes, les **autorités administratives** (Gouverneurs, Hauts Commissaires et Préfets) auront pour principales tâches :

- l'enregistrement des déclarations des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à déclaration et le contrôle de leur exploitation conformément à leur destination première ;
- l'enregistrement des demandes d'autorisation et la prise d'arrêtés d'autorisation des IOTA et leur application ;
- la protection du domaine public de l'eau.

Dans ces diverses activités, notamment l'exercice de la Police de l'eau, les actions menées par l'administration centrale et déconcentrée de l'eau seront coordonnées avec celles des autres structures concernées, en particulier le ministère chargé de l'environnement, le ministère chargé de la santé, les autorités judiciaires etc.

L'action conjuguée de tous ces intervenants implique un renforcement progressif de leurs capacités qui doit conduire à une application graduelle des dispositions de la réglementation favorisant la gestion de l'eau dans les bassins sous l'égide des agences de l'eau.

Au regard de la complexité des tâches, la stratégie préconisée pour l'atteinte du Résultat N°2, vise à se focaliser en priorité sur l'application des textes pouvant avoir un impact important sur : (i) la protection des ressources en eau et des usagers (délimitation de périmètres de protection, interdiction d'édification dans les zones à risques d'inondation, contrôle et limitation des pollutions, autorisation des ouvrages pouvant avoir un impact significatif sur la quantité et la qualité des ressources disponibles...) et sur (ii) la répartition équitable des ressources en eau s'appuyant sur les autorisations et déclarations de IOTA. En matière d'application de la réglementation, la stratégie est également d'informer avant tout les usagers sur les dispositions réglementaires et de les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'usage et de gestion des ressources en eau.

### **4.3. Résultat N°3 : La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015**

La connaissance et le suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau sont les éléments de base indispensables pour assurer une bonne gestion de l'eau.

En effet, la connaissance de la ressource en eau constitue un élément stratégique du développement à long terme de la GIRE dans un pays sahélien comme le Burkina Faso, en raison de l'importance des défis liés à l'eau : demande croissante, ressource limitée, impact des activités anthropiques sur la qualité de l'eau, impact des changements climatiques avec un risque accru des phénomènes extrêmes (inondation et sécheresse)...

Dans ce contexte, une meilleure connaissance des ressources en eau, au profit des usages et s'appuyant sur un suivi quantitatif et qualitatif régulier de la ressource, s'avère indispensable. Les données et informations ainsi établies doivent être mises à la disposition de tous les acteurs concernés, en particulier les agences de

l'eau, à des fins de planification, de conception et dimensionnement des ouvrages, de prise de décision en matière de protection des usages et des usagers, de suivi-évaluation etc.

**En matière de suivi**, la seconde phase du PAGIRE devra parfaire l'architecture du Système National d'Information sur l'Eau établi au cours de la première phase et qui porte sur la collecte, la vérification, le traitement, le stockage et la diffusion de l'information sur l'eau. Il s'agira de développer et/ou de mettre en place les procédures et les outils de suivi qui participent à cette architecture. L'approche se fonde donc sur l'opérationnalisation d'un SNIEau au service des usages. Les activités concerneront :

- la consolidation du système de suivi des ressources en eau (suivi pluviométrique, hydrométrique, piézométrique, de qualité de l'eau brute et des zones humides) ;
- la mise en œuvre d'un système de suivi des usages, incluant le suivi des ouvrages, prélèvements, demandes, risques, acteurs et activités du domaine de l'eau ;
- le stockage, la gestion et la mise à disposition des données et informations sur l'eau, à travers la banque de données du SNIEau et divers outils de diffusion (portail Web, publications et centres de documentation).

**En matière de connaissance** sur les ressources en eau et les usages, les activités comprennent les programmes suivants :

- Evaluation quantitative et qualitative des ressources en eau ;
- Valorisation des ressources en eau ;
- Amélioration des connaissances sur les changements climatiques.

*L'évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau* inclut les sous-programmes suivants :

- Evaluation des ressources en eau de surface, à savoir : (i) la mise à jour (en coordination avec l'IGB) de la cartographie du réseau hydrographique, (ii) l'établissement de monographies hydrologiques des cours d'eau principaux (outils indispensables pour le dimensionnement des ouvrages hydrauliques), (iii) la modélisation des écoulements superficiels dans les principaux bassins (outil de planification et de gestion des ouvrages hydrauliques) ;
- Evaluation des ressources en eau souterraine qui porte sur des travaux de terrain (pompages d'essai) pour l'établissement des paramètres hydrogéologiques, des synthèses hydrogéologiques et la mise à jour des cartes hydrogéologiques ;
- Evaluation de la qualité de l'eau, y inclus : (i) la caractérisation chimique des eaux, (ii) l'identification des sources de pollution (en coordination avec le ministère chargé de l'environnement) et (iii) les risques liés à la qualité de l'eau (en coordination avec le ministère chargé de la santé et les autres ministères concernés).

*La valorisation des ressources en eau* porte sur :

- la mobilisation des eaux de surface (identification de sites de barrages, dimensionnement des barrages, réhabilitation d'ouvrages, lutte contre l'envasement, identification des risques de rupture de barrages et autres risques d'inondation)
- l'amélioration des taux de réussite, de la durabilité et de la productivité des forages ;
- la valorisation des eaux météoriques et de l'eau verte (pluie par ensemencement de nuages, captage des eaux de pluie, humidité du sol pour l'agriculture pluviale et le reboisement) ;
- la gestion de la demande et l'efficacité des usages (rendements des systèmes, réduction des pertes...).

Par rapport aux *risques liés aux changements climatiques*, il s'agira : (i) de renforcer le suivi des ressources en eau afin de mieux contrôler les paramètres de base, (ii) d'analyser les données disponibles pour dégager les tendances en termes de variabilité des pluies et des températures, de modification du régime des cours d'eau et de recharge des aquifères, (iii) d'évaluer les impacts potentiels d'une évolution du climat sur les

usages et (iv) de formuler des recommandations spécifiques à mettre en œuvre dans les programmes de valorisation de la ressource.

Les véritables maîtres d'œuvre dans la réalisation effective des activités du Résultat N°3 sont, d'une part, la Direction centrale chargée de la gestion des ressources en eau (DGRE) et, d'autre part, les services des ressources en eau (SRE) des directions régionales du ministère en charge de l'eau (DRAHRH).

- La Direction centrale est responsable : (i) de la définition des données à collecter, (ii) de la définition des procédures de collecte des données, (iii) du traitement final et de la validation des données collectées, (iv) de la gestion des données sur l'eau et les usages, (v) de la mise à disposition des usagers des informations utiles sur les ressources en eau et (vi) de la coordination et/ou de la supervision d'études visant à améliorer les connaissances sur les ressources en eau et sur leur valorisation ;
- Les services chargés des ressources en eau (SRE) des services déconcentrés du ministère en charge de l'eau (DRAHRH) sont responsables de la collecte et du traitement préliminaire des données relatives au suivi des ressources en eau et des usages.

D'autres acteurs seront impliqués dans l'atteinte du Résultat N°3, en fonction de l'activité spécifique considérée. Il s'agit :

- du ministère chargé des transports à travers les services de la météorologie pour les données climatiques ;
- du ministère de l'environnement pour les données sur les zones humides, la qualité de l'eau et les changements climatiques ;
- du ministère de la santé, dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau et de l'établissement des normes de potabilité ;
- des grands usagers de l'eau comme la SONABEL, l'ONEA, la MOB et de l'AMVS, et les entreprises minières pour les données sur les usages de l'eau ;
- des entreprises de travaux et bureaux d'études, pour les études et travaux relatifs à l'amélioration des ouvrages de mobilisation ;
- de divers acteurs impliqués dans le partenariat à développer pour le secteur de l'eau en vue de la construction du SNIEau.

Pour l'atteinte du Résultat N°3, les services de la Direction centrale et des Directions régionales chargés du suivi des ressources en eau bénéficieront d'un appui visant à renforcer leurs capacités. En fonction des besoins identifiés, cet appui pourra s'étendre aux autres structures impliquées.

L'atteinte du Résultat N°3 implique également un appui au Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau) qui est chargé de promouvoir et de coordonner les actions de Recherche et Développement en matière d'eau que conduisent ou pourraient conduire les structures concernées (laboratoires, universités, centres de recherche...).

Il est important de souligner, que les agences de l'eau auront un rôle croissant à jouer dans la réalisation des activités du Résultat N° 3, qui sont directement liées à la gestion des ressources en eau par bassin.

#### **4.4. Résultat N°4 : La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le Secrétariat Permanent du PAGIRE**

Les activités à réaliser dans le cadre de la deuxième phase du PAGIRE sont non seulement diverses, mais surtout fondamentales pour l'opérationnalisation du nouveau cadre de gestion des ressources en eau. Il est donc essentiel qu'une structure à caractère transversal soit spécifiquement chargée de la coordination de la mise en œuvre de cette étape importante de la GIRE au Burkina Faso et qu'elle bénéficie d'un appui technique et financier suffisant pour lui permettre d'accomplir efficacement sa mission dans les délais

prescrits. La structure désignée est le Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE) rattaché au Secrétariat Général du ministère chargé de la gestion des ressources en eau.

Les principales activités du SP/PAGIRE sont : (i) la coordination de l'ensemble des activités et intervenants en matière de GIRE, (ii) la promotion des activités GIRE à caractère transversal et (iii) la recherche et la mobilisation des financements nécessaires.

Concernant la **coordination des activités et intervenants**, le SP/PAGIRE devra veiller à impliquer tous les acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE. En effet, outre les services techniques directement impliqués dans l'atteinte des résultats N° 1, 2 et 3, de nombreuses autres structures sont appelées à intervenir dans la mise en œuvre de la GIRE. Il s'agit notamment :

- des projets et programmes intervenant dans le domaine de l'eau : irrigation, approvisionnement en eau potable (PN-AEPA), assainissement, hydroélectricité, pêches, élevage...
- des collectivités territoriales ;
- des sociétés d'Etat telles que l'ONEA et la SONABEL ;
- des instituts de formation et de recherche ;
- de la société civile (ONG, associations d'usagers, associations professionnelles...);
- du secteur privé.

L'implication de tous ces acteurs suppose une parfaite connaissance de leurs activités en lien avec la GIRE et des modalités de mise en œuvre de ces activités. Le SP/PAGIRE devra donc faire un recensement exhaustif des différents acteurs, des moyens dont ils disposent et de leurs besoins. Les besoins ainsi exprimés pourront être pris en compte dans le budget programme triennal glissant afin que les actions concernées soient mises œuvre en tenant compte des compétences requises et des avantages comparatifs.

Concernant la **promotion des activités transversales**, elles portent sur :

- le développement des ressources humaines du secteur de l'eau ;
- le développement des capacités en matière d'économie de l'eau et de l'environnement ;
- le développement de l'Information, Education, Communication en matière de GIRE ;
- la promotion du Genre ;
- la promotion et la coordination des actions du domaine de l'eau en lien avec les changements climatiques.

Le *développement des ressources humaines* comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des ressources humaines pour l'ensemble du secteur de l'eau. Il comprend également des formations initiales de niveau master, licence, technicien et agent technique de l'eau visant à combler les déficits en ressource humaine qui n'ont été que partiellement résorbés au cours de la première phase du PAGIRE. Des spécialisations sont également prévues pour les cadres du secteur de l'eau.

En matière d'*économie de l'eau et de l'environnement*, il s'agit, en coordination avec le Ministère chargé de l'environnement, d'établir un état des lieux de la fiscalité environnementale applicable à l'eau et de développer une méthodologie pour l'élaboration des comptes de l'eau.

Des *actions d'Information, Education et Communication (IEC)* seront coordonnées par le SP/PAGIRE en vue de sensibiliser les acteurs et usagers aux principes GIRE de sorte que ces derniers soient effectivement pris en compte dans les politiques sectorielles des départements concernés et dans les actions quotidiennes des acteurs et des usagers. Des actions de plaidoyer stratégique seront menées auprès des décideurs politiques tels que le Gouvernement, les membres de la représentation nationale, les élus locaux et auprès des partenaires techniques et financiers.

Le *Genre* occupe une place de choix en raison du rôle central que jouent les femmes du Burkina Faso dans l'utilisation de l'eau, à travers leurs activités familiales et économiques. En effet, la corvée d'eau est une activité consommatrice de temps pour les femmes, toute chose qui les empêche de se consacrer à d'autres

activités rémunératrices, gage de leur autonomie économique et financière. Aussi des actions spécifiques sont-elles prévues au profit des femmes pour leur permettre de jouer leur rôle dans la gestion des ressources en eau (voir Section 4.6.1). Il importe également de sensibiliser et éduquer les jeunes aux questions relatives à l'eau, et de contribuer à la lutte contre le VIH-SIDA.

En lien avec les *changements climatiques*, et en coordination avec les autres acteurs concernés (en particulier le Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques - PANA), le SP/PAGIRE veillera : (i) à inventorier et suivre les nombreuses actions, initiatives et opportunités survenues dans ce domaine, (ii) à proposer et suivre des actions spécifiques à mener dans le cadre du PAGIRE (voir Section 4.6.2).

En matière de **recherche et de mobilisation des financements**, le SP/PAGIRE jouera un rôle central tant au niveau des financements nécessaires pour la mise en œuvre du PAGIRE que pour le financement à long terme de l'ensemble du secteur de l'eau, notamment le financement des programmes pluriannuels qui émaneront des SDAGE et des SAGE. Le SP/PAGIRE cherchera à catalyser les potentialités et opportunités en s'appuyant notamment sur le Cadre Partenarial GIRE qu'il est prévu de mettre en place (voir Section 6.2).

#### **4.5. Liens organiques entre les résultats**

Les quatre résultats attendus du PAGIRE-Phase 2 constituent un système, c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction. Pour que le PAGIRE réalise son objectif, à savoir « *La gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015* », il est important de considérer qu'il existe des liens forts entre les différents programmes qui doivent donc être conduits concomitamment.

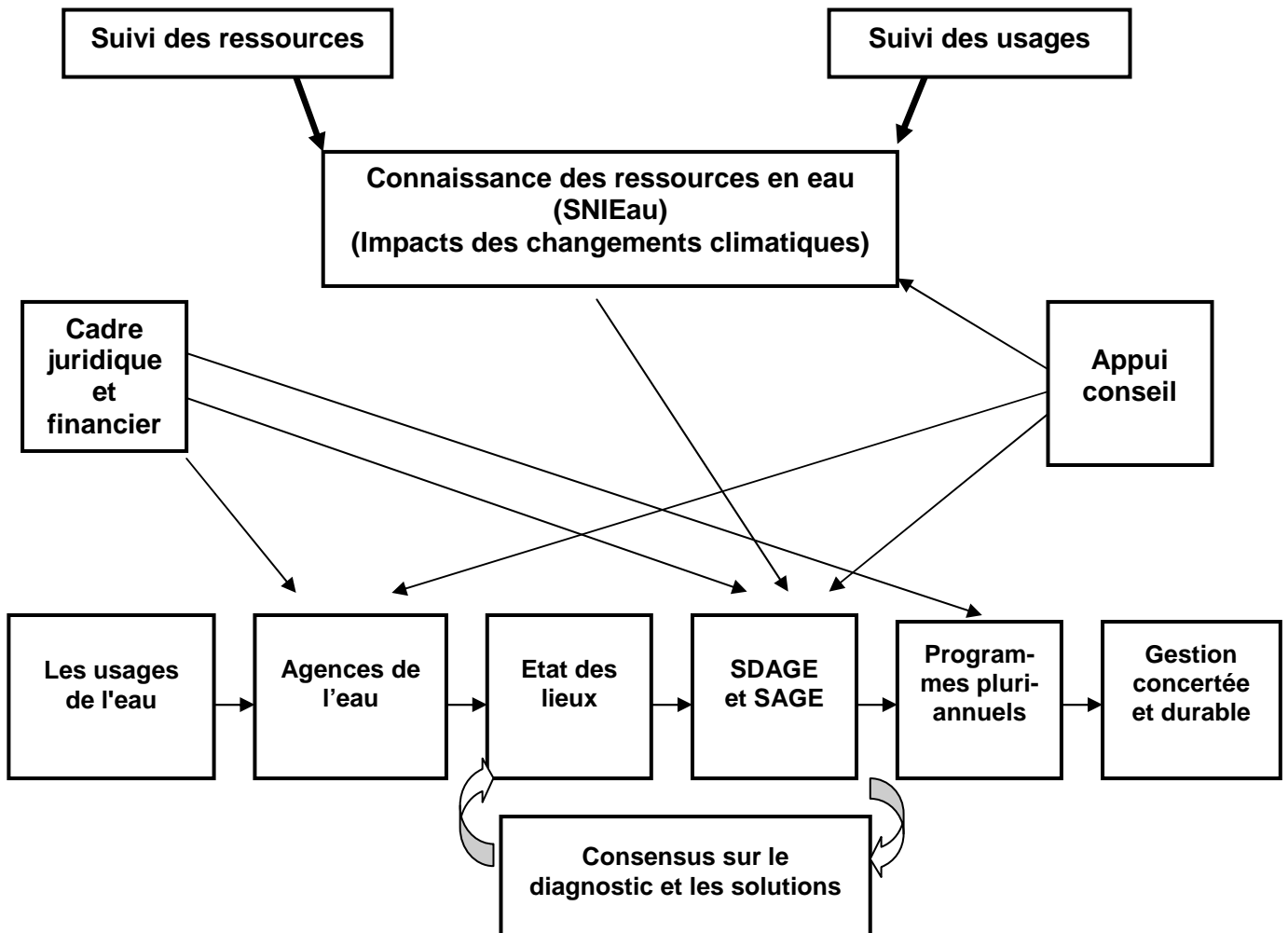
En effet, la gestion concertée des ressources en eau suppose l'existence de SDAGE et de SAGE dont l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre nécessitent la création préalable des agences de l'eau et la mise en place de leurs organes délibérants et exécutifs. Ces derniers devront bénéficier de l'appui de l'administration publique centrale et déconcentrée de l'eau compétente et efficace ainsi que des instances nationales et régionales de concertation et de coordination et, le cas échéant, d'une assistance technique nationale et/ou internationale.

L'élaboration des SDAGE et SAGE nécessite également que les informations sur les ressources en eau et les usages soient disponibles. Il faut de même que des ressources financières soient mobilisées pour leur mise en œuvre à travers les programmes pluriannuels.

La mise en œuvre de la GIRE sur le terrain nécessite enfin une sensibilisation des acteurs et usagers ainsi qu'une réglementation visant à protéger la ressource et les usagers et une Police de l'eau chargée d'en contrôler l'application.

Le schéma ci-après illustre les liens organiques entre les résultats.

**LIENS ORGANIQUES ENTRE LES RESULTATS**





## 4.6. Aspects transversaux du PAGIRE-Phase 2

### 4.6.1 *Aspects relatifs au Genre*

Il est mondialement reconnu que la femme est plus directement affectée par la pauvreté en comparaison à l'homme. De même, elle souffre plus que l'homme des conséquences de la gestion insuffisante des ressources en eau, car, traditionnellement, c'est elle qui a la charge de la gestion de l'eau pour les besoins domestiques. Elle paie ainsi un lourd tribut en matière de corvée d'eau (longues distances, longue durée de l'activité). Outre l'insuffisance de points d'eau, la femme souffre également des conséquences de la mauvaise gestion des ressources en eau (surexploitation, pollution, mauvaise maintenance des infrastructures), toutes choses qui peuvent avoir un impact négatif sur ses activités génératrices de revenus. Il est à noter enfin que les femmes ont souvent une bonne connaissance des ressources en eau, qui doit donc être capitalisée, et que la collecte du bois de chauffe est également une tâche dévolue aux femmes, ce qui renforce leur rôle en matière de gestion environnementale.

C'est pour toutes ces raisons que le Genre revêt un caractère très important dans la mise en œuvre de la GIRE en général, et de la seconde phase du PAGIRE en particulier.

Il est ainsi prévu d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie Genre pour la GIRE. Elle comprendra des actions d'IEC permettant de renforcer les capacités des femmes afin qu'elles jouent pleinement leur rôle en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Des initiatives idoines seront prises pour permettre aux personnes impliquées dans le PAGIRE de prendre en compte le genre. Elles s'inspireront des documents de références en la matière établis par le ministère chargé de la promotion de la femme.

Dans le cadre du PAGIRE, la promotion du Genre pourra être plus spécifiquement mise en relief à travers : la participation des femmes dans les instances nationales de gestion de l'eau (CTE et CNEau), dans les instances de décision des bassins et sous-bassins (Comités de bassin et CLE) et, de façon générale, dans l'emploi des femmes dans les structures impliquées dans la mise en œuvre du PAGIRE.

Des indicateurs seront conçus afin de pouvoir apprécier la participation, effective et active, des femmes et la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du PAGIRE.

### 4.6.2 *Aspects relatifs aux changements climatiques*

Le PAGIRE est pour le Burkina Faso une opportunité permettant d'élaborer et de promouvoir une stratégie d'adaptation aux effets des changements climatiques portant notamment sur une bonne planification de l'utilisation des ressources en eau.

Le PAGIRE - Phase 2 doit relever ce défi à travers les activités suivantes :

- Le suivi continu des paramètres climatiques (précipitations et température) et des ressources en eau (eau de surface, eau souterraine et qualité de l'eau) et la publication de rapports annuels décrivant l'état et les tendances observées au niveau national et au niveau des bassins. Ces activités doivent permettre d'avoir une meilleure connaissance de la situation actuelle et des tendances, connaissance qui est fondamentale pour la gestion de la ressource et pour le dialogue avec les utilisateurs de l'eau afin de convaincre ces derniers de la nécessité de protéger la ressource. Le SNIEau (Résultat N°3) joue un rôle essentiel dans ces activités.
- Les connaissances sur l'impact des changements climatiques acquises au niveau international et régional permettront au Burkina Faso d'utiliser ces informations dans ses propres scénarios. Ces scénarios seront couplés aux observations continues des ressources en eau et les rapports annuels édités par les services centraux pour définir les futurs scénarios probables pour le Burkina Faso.

- Les SDAGE et les SAGE seront régulièrement mis à jour par les organes d'exécution et de décision des bassins et sous-bassins (Résultat N°1). La préparation et la mise à jour de ces plans tiendront compte des observations les plus récentes sur les ressources en eau et des scénarios probables d'évolution basés sur des études internationales et régionales.
- La concertation entre les secteurs utilisant l'eau ou dépendant de l'eau permettra d'apprécier le statut réel et les tendances d'évolution des ressources en eau ainsi que l'impact des changements climatiques futurs sur celles-ci à partir des expériences internationales et régionales existantes, afin de prendre les mesures appropriées.
- La rationalisation des projets et programmes spécifiques d'infrastructures, tels que le PN-AEPA, permettra de mieux évaluer leur durabilité par rapport à la disponibilité de la ressource pendant toute la durée de vie de l'infrastructure, prenant en compte les scénarios probables de changement climatique.
- Le suivi de l'utilisation et de la demande en eau des divers secteurs, va permettre d'établir l'adéquation besoin/demande en eau pour chaque bassin et sous-bassin. Si l'adéquation prévoit des difficultés de satisfaction de la demande en raison du changement probable du climat, les utilisateurs seront informés et des dispositions (allocations, mesures appropriées) seront prises au niveau des bassins et des sous-bassins.

#### **4.7. Tableau récapitulatif des Objectif-Résultats-Programmes d'opérationnalisation du PAGIRE - Phase 2**

Le tableau récapitulatif n°1 ci-dessous indique les programmes liés à chaque résultat.

Le tableau détaillé des activités, leurs coûts respectifs ainsi que les structures responsables de leur exécution est fourni en Annexe n°1.

**Tableau 1 : Récapitulatif des Objectif - Résultats - Programmes**

<b>OBJECTIF : La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est effective au Burkina Faso en 2015</b>	
<b>Résultat N°1 : La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE, est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015</b>	
	<b>Programme 1.1 :</b> Mise en place des organes et instances des cinq Agences de l'eau
	<b>Programme 1.2 :</b> Elaboration et mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau
	<b>Programme 1.3 :</b> Mesures de protection des ressources en eau dans les bassins hydrographiques
	<b>Programme 1.4 :</b> Renforcement des capacités des instances et des organes des agences de l'eau et des collectivités locales en matière de gestion des ressources en eau
	<b>Programme 1.5 :</b> Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat N°1
<b>Résultat N°2 : Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015</b>	
	<b>Programme 2.1 :</b> Elaboration et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'eau
	<b>Programme 2.2 :</b> Mise en œuvre du cadre juridique
	<b>Programme 2.3 :</b> Mise en œuvre du cadre financier
	<b>Programme 2.4 :</b> Appui aux structures de concertation et de coordination interministérielle du domaine de l'eau
	<b>Programme 2.5 :</b> Gestion concertée des eaux transfrontalières
	<b>Programme 2.6 :</b> Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat N°2
<b>Résultat N°3: La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015</b>	
	<b>Programme 3.1 :</b> Consolidation du système de suivi des ressources en eau
	<b>Programme 3.2 :</b> Mise en œuvre d'un système de suivi des ouvrages, usages, risques, acteurs et activités
	<b>Programme 3.3 :</b> Gestion et mise et mise à disposition des acteurs des données et informations sur l'eau
	<b>Programme 3.4 :</b> Evaluation des ressources en eau
	<b>Programme 3.5 :</b> Amélioration de la valorisation des ressources en eau
	<b>Programme 3.6 :</b> Amélioration des connaissances sur les changements climatiques et mesures d'adaptation
	<b>Programme 3.7 :</b> Appui au Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau)
	<b>Programme 3.8 :</b> Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat N°3
<b>Résultat N°4: La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le SP/PAGIRE</b>	
	<b>Programme 4.1 :</b> Fonctionnement et renforcement des capacités du SP/PAGIRE
	<b>Programme 4.2 :</b> Appui du SP/PAGIRE à la mise en œuvre d'actions transversales

## 5. COUT ET FINANCEMENT DU PAGIRE - Phase 2

### 5.1. Budget du PAGIRE - Phase 2

La gestion budgétaire est tributaire du mécanisme de financement, notamment les engagements de la Déclaration de Paris ainsi que du programme d'action d'Accra, par lesquels les partenaires au développement font reposer l'ensemble de leur soutien sur les priorités nationales et les stratégies définies par le pays bénéficiaire dans le respect des institutions et des procédures du pays. Le principe de base de la budgétisation est la prévisibilité des ressources et le respect du calendrier de préparation du budget de l'Etat ainsi que les instructions spécifiques des accords de financement.

La gestion par résultats étant un des facteurs d'efficacité de l'aide, le présent document d'opérationnalisation du PAGIRE-Phase 2, élaboré sur la base de l'approche budget-programme, sera mis en œuvre à partir d'un budget programme triennal glissant pour la gestion des différentes activités du PAGIRE. La prévision budgétaire consistera en l'élaboration de la tranche annuelle du budget triennal glissant à partir des budgets programmes présentés par les différents services pour la gestion des activités du PAGIRE relevant de leurs compétences.

La structure de coordination vérifiera la cohérence et à la compatibilité des différents budgets programmes et élaborera les différents documents synthétiques à soumettre pour approbation au Comité de Pilotage avant leur insertion dans le processus budgétaire ou d'exécution.

Un manuel de procédures sera élaboré et mis en œuvre pour harmoniser la gestion du PAGIRE afin de garantir la transparence, la traçabilité, l'efficacité et l'efficience de la gestion.

**Tableau 2 : Récapitulatif du coût de l'opérationnalisation du PAGIRE-Phase 2**

	<b>RESULTATS</b>	<b>Coût (FCFA)</b>
1	<b>Résultat N°1</b> : La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE, est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015	<b>8 725 712 700</b>
2	<b>Résultat N°2</b> : Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015	<b>2 804 722 500</b>
3	<b>Résultat N°3</b> : La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015	<b>5 319 724 400</b>
4	<b>Résultat N°4</b> : La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le SP/PAGIRE	<b>4 415 431 500</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 265 591 100</b>

### 5.2. Stratégie de financement

La deuxième phase du PAGIRE se déroule dans un contexte marqué par la nécessité de renforcer les acquis de la première phase et d'opérationnaliser davantage la GIRE sur le terrain. Ce contexte demande une plus grande mobilisation de moyens, donc un renforcement et une diversification des ressources financières. Cette phase va également évoluer dans un contexte marqué par la volonté de mettre en œuvre la Déclaration de Paris et le programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement.

Pour mobiliser les ressources financières, la stratégie de financement prévoit de : (i) mobiliser les ressources nationales à travers le budget de l'Etat, (ii) collecter le produit de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) et (iii) mobiliser l'aide extérieure à travers des conventions de financement avec les partenaires au développement.

Plus spécifiquement :

- Le Gouvernement financera, à travers le budget de l'Etat, les charges récurrentes du PAGIRE ;
- Les usagers contribueront, à travers la CFE, au financement de la GIRE et plus particulièrement au financement des agences de l'eau ;
- L'aide extérieure portera sur les dépenses d'investissement ; trois niveaux d'aide extérieure sont identifiés :
  - L'aide apportée au processus considéré dans sa globalité à travers des actions jugées prioritaires pour l'atteinte des quatre résultats retenus. Ce type d'appui doit s'ancrer dans les structures de la mise en œuvre du PAGIRE dont il contribuera à renforcer les capacités.
  - L'aide apportée pour la mise en œuvre d'un ensemble d'actions concourant à l'atteinte d'un ou de plusieurs sous-résultats spécifiques. Ceci peut s'appliquer en particulier au Résultat N°1 pour la mise en place et à l'opérationnalisation d'une agence de l'eau dans un bassin spécifique. Ce type d'appui implique un lien également étroit avec les structures chargées de coordonner et de suivre la mise en œuvre de ces activités, en vue d'harmoniser les interventions sur l'ensemble du territoire.
  - L'aide apportée à travers des programmes, sous-programmes ou activités spécifiques du PAGIRE qu'il s'agisse du suivi des ressources en eau, d'études spécifiques pour l'évaluation des ressources en eau, de programmes de formation, d'actions IEC, de réalisation d'ouvrages hydrauliques... Les partenaires intéressés peuvent être des organisations internationales spécialisées (OMM, UNESCO, AIEA...), des organismes de bassins internationaux (ABV, ABN), des partenaires bilatéraux ou multilatéraux appuyant un sous-secteur du domaine de l'eau (AEPA, Elevage, Pêche, Hydroélectricité, Environnement...) ou intervenant sur une thématique spécifique (les changements climatiques par exemple), d'institutions de formation ou de recherche, d'ONG, etc. A travers leurs actions spécifiques, qui doivent être coordonnées par le SP/PAGIRE et appuyées par les structures d'exécution, ces partenaires contribueront à l'atteinte des résultats du PAGIRE.

Pour mobiliser les financements, des actions de plaidoyer devront être conduites auprès des décideurs et des partenaires techniques et financiers. Elles s'appuieront sur la communication d'informations relatives aux objectifs, réalisations et résultats du PAGIRE. Le rôle du SP/PAGIRE à ce niveau sera déterminant. Il devra : (i) collecter les informations relatives aux acteurs, programmes et opportunités, (ii) entreprendre le plaidoyer nécessaire et promouvoir les activités du PAGIRE, (iii) organiser une Table ronde des bailleurs, (iv) appuyer le Cadre Partenarial (voir Section 6.2), (vi) appuyer la préparation des programmes d'appui (accords de partenariat, conventions...) etc.

### **5.3. Mécanismes de financement**

L'efficacité de la contribution des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre du PAGIRE doit reposer sur les principes suivants :

- la prévisibilité des ressources attendues des bailleurs de fonds sur une période de trois à cinq ans à l'avance ;

- l'application par les PTF de conditions fondées sur les objectifs de la GIRE et les moyens pour les atteindre ;
- l'alignement sur les priorités nationales ;
- le renforcement des capacités des services administratifs habilités, en évitant autant que faire se peut les structures d'exécution parallèle ;
- l'utilisation des procédures ou dispositifs communs ;
- la gestion axée sur les résultats comme systèmes de gestion.

L'opérationnalisation de la GIRE dès 2010 nécessite un financement des activités telles que prévues dans le programme d'activités et l'accompagnement d'une expertise internationale pour un transfert de compétences à cette phase du développement du système. Cela exige une flexibilité dans la mise à disposition des fonds. La GIRE en tant que « secteur » est une nouveauté en matière financière. Elle a besoin de s'affirmer et d'exister. Aussi le mécanisme de financement devra-t-il être suffisamment ouvert pour prendre en compte toute procédure respectant la volonté du partenaire technique pour autant qu'elle garantisse la traçabilité et l'efficacité requises.

S'il est souhaitable que le mécanisme de financement respecte les engagements de Paris et d'Accra (ce qui suppose l'utilisation du circuit budgétaire ou au minimum celui du trésor), la mobilisation effective des fonds nécessaires à un financement efficace du PAGIRE passe par une large ouverture du mécanisme de financement et une bonne coordination entre les partenaires techniques et financiers de ce plan d'actions.

Aussi le financement doit-il s'ouvrir à tous les bailleurs potentiels, dans le respect des principes généraux de l'efficacité de l'aide, à travers des mécanismes financiers :

- qui soient compatibles avec les procédures offrant suffisamment de sûreté vis-à-vis des différents PTF ;
- qui puissent permettre la contribution directe d'un partenaire à travers le financement d'actions ciblées du PAGIRE.

Ainsi, les mécanismes de financement retenus pour la mise en œuvre du PAGIRE-Phase 2 sont les suivants :

- l'appui budgétaire sectoriel (ABS),
- le panier commun,
- le paiement direct,
- l'appui projet ou programme.

L'**appui budgétaire sectoriel** au profit du PAGIRE pourra se faire par la fusion des ressources destinées au PAGIRE dans le budget général de l'Etat. L'élaboration d'un budget programme triennal glissant "GIRE" en cours de conception, permettra de déterminer les objectifs à atteindre, le niveau des besoins et la répartition entre l'Etat et le PTF. Cette approche favorisera une meilleure prévision des activités et de leurs coûts, ainsi que la prévisibilité des ressources en vue de la mise en œuvre de l'ABS. Cependant, compte tenu des délais nécessaires, ce mode de financement ne pourra pas être mis en œuvre en 2010.

Le **panier commun** du PAGIRE permettra de fédérer les ressources financières et de les mobiliser à travers le trésor public, ou une institution financière, et d'aligner l'aide sur les procédures nationales, tout en ne fusionnant pas les ressources destinées au programme sectoriel dans le budget général de l'Etat. Il permettra de concilier la volonté d'un bailleur d'intervenir dans la mise en œuvre du PAGIRE et le besoin de coordination générale des interventions dans ce secteur. Il vise à harmoniser et simplifier les procédures des PTF et à adopter des dispositifs communs, notamment la programmation concertée des actions, ce qui évite la concurrence entre PTF et les doubles emplois. Le panier commun permettra ainsi une meilleure capitalisation des interventions des PTF tout en s'insérant dans le système de gestion des finances publiques.

Le **paiement direct par le PTF** est préconisé pour certaines activités. Il s'agit en général de l'assistance technique internationale. Les PTF se réservent ainsi la possibilité de contribuer de façon directe au financement de ces activités.

L'**appui projet ou programme** n'est pas préconisé comme tel pour le financement du PAGIRE dans sa globalité. En revanche, des projets et des programmes spécifiques pourront contribuer à l'atteinte des résultats du PAGIRE en finançant l'un ou l'autre programme, sous-programme ou activité, comme indiqué ci-dessus (voir Section 5.2).

En définitive, les partenaires potentiels pour la mise en œuvre du PAGIRE signeront un protocole de financement individuel ou conjoint avec le Burkina Faso. Ce protocole indiquera :

- les procédures de budgétisation et de transfert de fonds des PTF ;
- les procédures d'exécution des dépenses ;
- les procédures et modalités d'audit financier et comptable ;
- les mécanismes de suivi évaluation.

Le protocole conjoint concerne des partenaires qui se seraient entendus sur :

- le montant et la durée de leur financement conjoint ;
- les procédures communes en matière de consultation et de prise de décision ;
- le mécanisme de décaissement, de suivi et de présentation des rapports ;
- les procédures d'examen et d'évaluation, de vérification et d'audits ;
- les modalités d'information et de coopération.

## 6. MISE EN OEUVRE DU PAGIRE - Phase 2

### 6.1. Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre du PAGIRE-Phase 2 participe de la volonté de l'État burkinabé d'opérationnaliser le nouveau cadre de gestion des ressources en eau au niveau décentralisé dans les bassins hydrographiques du pays, en associant l'ensemble des acteurs.

Les conditions générales qui prédéfinissent le cadre général de mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE sont :

- La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment l'engagement dans le domaine de « *l'Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités* »
- La dynamique en cours au Burkina Faso pour l'application du Budget-programme à l'horizon 2012, basé essentiellement sur la « *Gestion axée sur les résultats* » ;
- Le caractère transversal de la GIRE, en raison de la multiplicité des intérêts pour les ressources en eau. Cette situation impose une gestion concertée des ressources en eau avec une implication de l'ensemble des acteurs concernés.

Ces conditions générales conduisent à proposer une stratégie globale de mise en œuvre qui s'articule ainsi qu'il suit :

1. Focaliser la réalisation de la deuxième phase du PAGIRE, sur les activités de terrain dans les bassins hydrographiques, pour enclencher le développement de la phase de croisière de la GIRE au Burkina Faso et lui assurer plus de visibilité ;
2. Assurer une coordination satisfaisante pour la mise en œuvre efficace de la deuxième phase du PAGIRE, garantissant l'implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau en tenant compte du caractère transversal de la GIRE ;
3. Définir les structures qui permettent la coordination et le suivi du PAGIRE-Phase 2 et la concertation régulière entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers ;
4. Bâtir la mise en œuvre des activités de la deuxième phase du PAGIRE en s'appuyant sur « *la gestion axée sur les résultats* » ;
5. Utiliser toutes les opportunités offertes par les différents mécanismes de financements compatibles avec la mise en œuvre du PAGIRE, en vue de fédérer au maximum les ressources financières mobilisables auprès des partenaires au développement, tout en conservant le maximum d'efficacité et la cohérence d'ensemble dans la mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE.

Le défi majeur de la seconde phase du PAGIRE portera sur l'effectivité de la gestion concertée des ressources en eau sur l'ensemble des bassins hydrographiques. Il est donc essentiel de se doter d'une organisation appropriée pour la mise en œuvre, au niveau du terrain, des nombreuses actions définies pour la seconde phase du PAGIRE, en tirant également leçons des expériences de la première phase du PAGIRE. Il est également nécessaire d'assurer une coordination efficace entre tous les acteurs et partenaires à un niveau garantissant leur participation effective à la mise en œuvre concertée des actions.



## 6.2. Cadre de mise en œuvre

Le cadre de mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE s'articule autour de trois structures principales : (i) le Comité National de Pilotage, (ii) une administration de mission (le Secrétariat Permanent du PAGIRE), et (iii) le Cadre Partenarial.

### Comité National de Pilotage

Le pilotage du PAGIRE-Phase 2 est assuré par un Comité National de Pilotage (CNP). Le CNP traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par le PAGIRE-Phase 2. Il permet d'associer, à l'échelle nationale, les représentants de l'ensemble des parties prenantes du PAGIRE. Le CNP est la structure de décision du PAGIRE-Phase 2 au niveau national. Il se réunit trimestriellement. Sa composition, ses attributions et son mode de fonctionnement sont définis par un texte réglementaire dont le projet est joint en Annexe n° 2.

### Administration de mission

La mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE est placée sous la responsabilité du Ministère en charge de l'eau, en l'occurrence le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). Elle est réalisée au quotidien sous la responsabilité directe d'une administration de mission dénommée Secrétariat Permanent du PAGIRE (SP/PAGIRE) rattachée au Secrétariat général du Ministère. L'administration de mission assurera la coordination et le pilotage harmonieux des actions, notamment : (i) suivre les différents acteurs (Directions centrales et déconcentrées de l'administration publique de l'eau, agences de l'eau, collectivités territoriales, ONG, privés, etc.) dans leurs engagements respectifs pour l'atteinte des résultats ; (ii) superviser la bonne exécution des activités ; (iii) assurer la cohérence d'ensemble de mise en œuvre du PAGIRE-Phase 2 ; (iv) mettre en œuvre les décisions du Comité National de Pilotage ; (v) apporter l'appui conseil et l'assistance nécessaire aux différentes structures en charge de l'exécution des activités du PAGIRE-Phase 2 ; (vi) rechercher et mobiliser les financements complémentaires ; (vii) assurer un plaidoyer en faveur de la GIRE. Les attributions et le mode de fonctionnement de l'administration de mission sont définis par un texte réglementaire dont le projet est joint en Annexe n° 3.

### Cadre partenarial

Le Cadre Partenarial regroupe autour du Gouvernement, l'ensemble des partenaires techniques et financiers concernés ainsi que les missions conjointes de suivi. Il est le cadre unique de dialogue ouvert à tout partenaire désireux d'intervenir dans le domaine de la GIRE. Il constitue le cadre privilégié de concertation Gouvernement - Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les attributions et le mode de fonctionnement du cadre partenarial sont définis par un mémorandum entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers de la GIRE dont le projet est joint en Annexe n°4.

## 6.3. Structures d'exécution et structures partenaires

Les structures d'exécution sont chargées de l'exécution proprement dite des activités. Les structures partenaires sont associées à des degrés divers à la mise en œuvre de la GIRE.

Les trois principales structures d'exécution sont :

- les Agences de l'eau à mettre en place dans les espaces de gestion du pays ;
- la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et plus particulièrement sa Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en eau (DLSO) et sa Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau (DEIE) ;

- les Directions Régionales du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, et plus particulièrement les Services des Ressources en Eau (et des Ressources Halieutiques).

Au rang des autres structures d'exécutions et structures partenaires, on compte notamment :

- Les structures d'autres ministères intervenant dans le domaine de l'eau, dont la plupart sont représentés au sein du Comité Technique de l'Eau (CTE), à savoir : les structures chargées de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, des mines et de l'énergie, des infrastructures, de la santé, de l'économie et des finances, de l'administration territoriale et de la décentralisation, auxquelles il convient d'ajouter le ministère des transports dont font partie les services de la météorologie.
- Les structures de ministères qui ne sont pas directement impliqués dans le secteur de l'eau mais qui ont un lien avec des activités intéressant la GIRE, à savoir : les ministères chargés des affaires étrangères (pour la gestion des eaux transfrontalières), de la sécurité (pour l'exercice de la Police de l'eau), de la recherche scientifique (pour les études, recherches et formation dans le domaine de l'eau), du tourisme et des loisirs (pour l'usage de l'eau pour les loisirs), de la promotion de la femme (pour les actions Genre), etc.
- Les sociétés d'Etat, structures, institutions, centres de recherche, laboratoires d'analyse intervenant ou ayant des liens directs ou indirects avec le domaine de l'eau : ONEA, SONABEL, IGB, INSD, Université, 2iE, CREPA, Laboratoire de Santé Publique etc. ainsi que des structures de mission telles que le SP-CPSA et le SP/CONEDD
- Les projets et programmes intervenant dans le domaine de l'eau et les domaines connexes (eau potable, assainissement, développement rural, agriculture, pêche, élevage, environnement etc.)
- La société civile (en particulier les ONG intervenant dans le domaine de l'eau et associations diverses) et le secteur privé (bureaux d'études et entreprises de travaux du domaine de l'eau).

#### **6.4. Suivi-évaluation**

Le suivi évaluation a pour objet de rendre compte de la qualité de la gestion et de l'exercice effectif des responsabilités, ainsi que du suivi de l'exécution financière, physique et technique des activités.

Il est le fait des organes de pilotage, des missions conjointes de suivi, des groupes thématiques de travail et du contrôle interne du PAGIRE-Phase 2. L'accent sera particulièrement mis sur le suivi des indicateurs de performance contenus dans les budgets programmes qui seront élaborés.

S'il est possible d'élaborer des indicateurs communs susceptibles d'être renseignés par tous les cinq bassins, comme par exemple la mesure de la participation des femmes dans les instances de gestion de l'eau, l'évaluation de la performance du système de gestion de l'eau dans le bassin, il est préférable, vu les problèmes spécifiques propres à chaque bassin ou sous bassin, de déterminer des indicateurs pertinents et adaptés lors de l'élaboration des budgets programmes car les indicateurs seront différents d'un bassin à un autre.

Un manuel de suivi évaluation du PAGIRE-Phase 2, sera élaboré. Il définira les outils et les activités en la matière. Sa mise en œuvre reviendra à la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre du PAGIRE-Phase 2.

Une revue à mi-parcours sera réalisée en fin 2012 afin d'évaluer les acquis et les faiblesses des trois premières années d'exécution et proposer des recommandations pour l'exécution des trois dernières années de mise en œuvre du PAGIRE. Une évaluation finale se déroulera en 2015.

Outre les mécanismes internes de suivi, d'évaluation et de contrôle qui seront convenus entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, le PAGIRE-Phase 2 est soumis aux contrôles prévus par les dispositions légales régissant le contrôle des finances publiques.

## 6.5. Facteurs de risque et mesures d'atténuation

Les facteurs de risque identifiés en ce qui concerne la réalisation de la deuxième phase du PAGIRE sont au nombre de trois :

Catégorie de risque	Nature du risque	Mesure d'atténuation
Politique	Il est lié à la volonté et la détermination du Gouvernement de traduire en actes concrets la mise en place des agences de l'eau pour que la GIRE devienne effective sur le terrain	Plaidoyer auprès du Gouvernement et des PTF en faveur de la mise en place des agences pour une gestion concertée des ressources en eau des bassins
Capacités des ressources humaines des structures de mise en œuvre en matière GIRE	La disponibilité des ressources humaines des structures en charge de la mise en œuvre du PAGIRE, en quantité et en qualité	Appuyer la mise en œuvre des activités par du coaching ou à travers l'assistance technique. Assurer le financement de programmes de formation adaptés
Economique	Les difficultés prévisibles de l'application des dispositions relatives à la contribution financière en matière d'eau prévue dans la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau	Plaidoyer auprès du Gouvernement et de l'Assemblée en faveur de la mise en œuvre de la CFE

## 6.6. Chronogramme de mise en œuvre

La seconde phase du PAGIRE se déroulera de 2010 à 2015, soit sur une durée de six ans qui peut se diviser en quatre phases :

### 2010 - Année de démarrage

- Mise en place du cadre de mise en œuvre de la seconde phase du PAGIRE : renforcement du SP/PAGIRE, mise en place du Comité de Pilotage et du Cadre Partenarial, élaboration des documents de référence (Manuel de procédures, Manuel de suivi-évaluation), recrutement de l'assistance technique internationale long terme, recrutement du personnel (notamment pour le SP/PAGIRE), renforcement des capacités de la structure centrale chargée des ressources en eau et, dans une moindre mesure, des structures déconcentrées (formation en cours des techniciens et agents techniques de l'eau) ;
- Poursuite des activités initiées au cours de la première phase en lien avec : (i) l'Agence de l'eau du Nakanbé (préparation du SDAGE et appui aux CLE), (ii) l'opérationnalisation de la Police de l'eau, (iii) l'opérationnalisation de la BD-SNIEau ;
- Lancement d'activités prioritaires nouvelles en lien avec : (i) l'élaboration du budget triennal glissant, (ii) l'application de la CFE, (iii) la mise en place des agences du Mouhoun et de la Comoé, (iv) l'élaboration des procédures sur les IOTA et les périmètres de protection, (v) la mise en place du réseau de suivi de la qualité de l'eau, (vi) l'élaboration des procédures de suivi des usages, (vii) l'élaboration du Plan de développement des ressources humaines du secteur de l'eau, (viii) le Plan IEC-GIRE, (ix) le Plan d'action Genre etc.

### **2011-2012 - Phase d'intensification des activités**

- Mise en place progressive des nouveaux personnels formés (notamment les techniciens et agents techniques de l'eau dans les DRAHRH) ;
- En relation avec le Résultat N°1 : poursuite des activités dans les espaces de gestion du Nakanbé, du Mouhoun et de la Comoé et mise en place à partir de 2012 des agences du Liptako et du Gourma
- En relation avec le Résultat N°2 : collecte de la CFE, application sur le terrain de la réglementation relative aux IOTA et aux périmètres de protection, et démarrage des activités de la Police de l'eau ;
- En relation avec le Résultat N°3 : suivi régulier des ressources en eau et des usages et réalisation d'études spécifiques d'évaluation et de valorisation des ressources en eau ;
- En relation avec le Résultat N°4 : suivi et coordination de l'ensemble du PAGIRE-Phase 2 et mise en œuvre d'activités transversales (Développement des ressources humaines, IEC, Genre, Changements climatiques...);
- Evaluation à mi parcours en fin de 2012.

### **2013-2014 - Phase de consolidation des acquis**

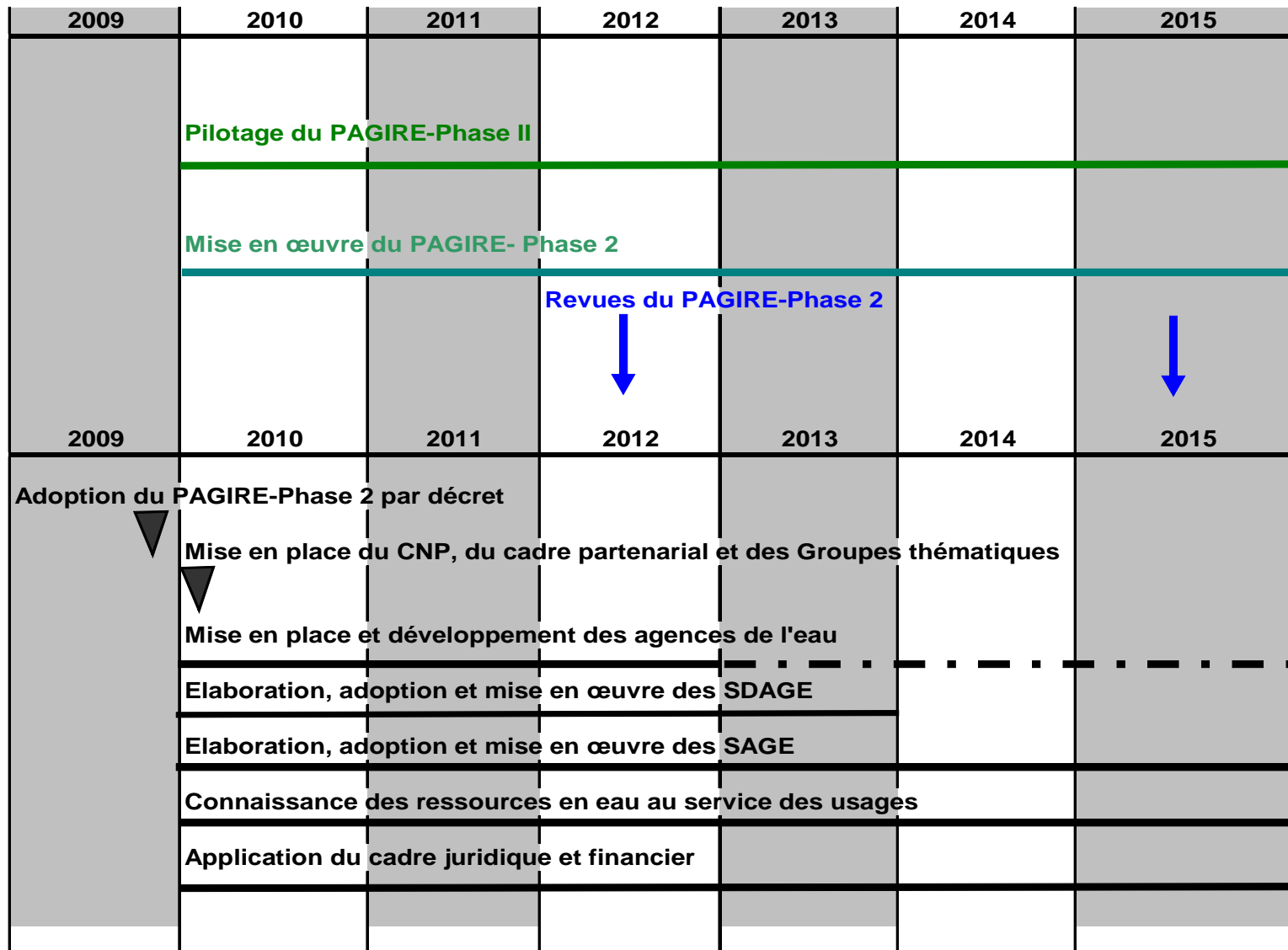
- En relation avec le Résultat N°1 : les agences de l'eau sont opérationnelles, les SDAGE et les SAGE prioritaires sont adoptés et commencent à être mis en œuvre ;
- En relation avec le Résultat N°2 : la CFE est collectée sur l'ensemble du territoire, la réglementation commence à être effectivement appliquée sur le terrain et la Police de l'eau est opérationnelle ;
- En relation avec le Résultat N°3 : le suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau et le suivi des usages sont assurés, tandis que la BD-SNIEau est opérationnelle et les informations sont mises à la disposition des acteurs ; les connaissances sur les ressources en eau et les usages sont améliorées et sont utilisées pour accroître la rentabilité et la durabilité des investissements ;
- En relation avec le Résultat N°4 : le personnel nouvellement formé est intégré, les capacités du personnel en place ont été renforcées, les actions transversales (IEC, Genre, ...) sont conduites et les acteurs et usagers sont sensibilisés.

### **2015 - Phase de finalisation**

- Achèvement des activités programmées
- Evaluation finale - Bilan et perspectives.

Schématiquement, le chronogramme de mise en œuvre se présente comme suit .

Figure 1: Chronogramme de mise en œuvre de la deuxième phase du PAGIRE (2010-2015)





**ANNEXE N°1 : TABLEAU DES ACTIVITES, COÛTS, PERIODES ET RESPONSABLES D'EXECUTION**

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>21 265 591 100</b>	<b>7 569 944 100</b>	<b>13 695 647 000</b>		
<b>Résultat N°1 : La gestion concertée des ressources en eau, s'appuyant sur les SDAGE et les SAGE, est appliquée dans tous les bassins hydrographiques à l'horizon 2015</b>	<b>8 725 712 700</b>	<b>3 625 097 700</b>	<b>5 100 615 000</b>	<b>2010-2015</b>	
<b>Programme 1.1: Mise en place des organes et instances des cinq Agences de l'eau</b>	<b>3 875 525 000</b>	<b>2 636 400 000</b>	<b>1 239 125 000</b>	<b>2010-2013</b>	<b>SG-MAHRH</b>
<b>Sous-programme 1.1.1: Mise en place des organes exécutifs des Agences de l'eau</b>	<b>3 135 275 000</b>	<b>2 306 400 000</b>	<b>828 875 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 1.1.1.1: Mobilisation des ressources humaines	1 590 000 000	1 590 000 000	0	2010-2015	DRHu/MAHRH
Activité 1.1.1.2: Fonctionnement	653 400 000	653 400 000	0	2010-2015	DG-Agence
Activité 1.1.1.3: Suivi des activités	63 000 000	63 000 000	0	2010-2015	DG-Agence
Activité 1.1.1.4: Mission d'information hors du pays	279 000 000	0	279 000 000	2010-2015	DG-Agence
Activité 1.1.1.5: Equipements	497 375 000	0	497 375 000	2010-2013	DG-Agence
Activité 1.1.1.6: Prestations de service pour la mise en place des agences	52 500 000	0	52 500 000	2010-2013	DGRE
<b>Sous-programme 1.1.2: Mise en place des Comités de bassin</b>	<b>395 000 000</b>	<b>330 000 000</b>	<b>65 000 000</b>	<b>2010-2013</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.1.2.1: Mise en place des Comités de bassin	395 000 000	330 000 000	65 000 000	2010-2013	DG-Agence
<b>Sous-programme 1.1.3: Mise en place de CLE</b>	<b>345 250 000</b>	<b>0</b>	<b>345 250 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.1.3.1: Mise en place de CLE	345 250 000	0	345 250 000	2010-2015	DG-Agence
<b>Programme 1.2: Elaboration et mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau</b>	<b>1 723 750 000</b>	<b>0</b>	<b>1 723 750 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
<b>Sous-programme 1.2.1: Elaboration et mise en œuvre des SDAGE</b>	<b>894 750 000</b>	<b>0</b>	<b>894 750 000</b>	<b>2010-2014</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.2.1.1: Prestations de service - études pour l'élaboration des SDAGE	717 500 000	0	717 500 000	2010-2014	DG-Agence
Activité 1.2.1.2: Processus de concertation et d'adoption des SDAGE	102 750 000	0	102 750 000	2010-2014	DG-Agence
Activité 1.2.1.3: Appui à la mise en œuvre des SDAGE	74 500 000	0	74 500 000	2011-2015	DG-Agence
<b>Sous-programme 1.2.2: Elaboration et mise en œuvre des SAGE</b>	<b>829 000 000</b>	<b>0</b>	<b>829 000 000</b>	<b>2011-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.2.2.1: Prestations de service - études pour l'élaboration des SAGE	620 250 000	0	620 250 000	2010-2015	DG-Agence

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
Activité 1.2.1.3: Appui à la mise en œuvre des SAGE	208 750 000	0	208 750 000	2010-2015	DG-Agence
<b>Programme 1.3: Mesures de protection des ressources en eau dans les bassins hydrographiques</b>	<b>835 627 500</b>	<b>0</b>	<b>835 627 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.3.0.1: Travaux	762 127 500	0	762 127 500	2010-2015	DG-Agence
Activité 1.3.0.2: Prestations de service - Etudes et suivi	73 500 000	0	73 500 000	2010-2015	DG-Agence
<b>Programme 1.4: Renforcement des capacités des instances et organes des agences de l'eau et des collectivités locales en matière de gestion des ressources en eau</b>	<b>703 237 500</b>	<b>0</b>	<b>703 237 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
<b>Sous-programme 1.4.1: Renforcement des capacités des instances et organes des Agences</b>	<b>525 137 500</b>	<b>0</b>	<b>525 137 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.4.1.1: Renforcement des capacités des organes exécutifs des Agences	260 637 500	0	260 637 500	2010-2015	DG-Agence
Activité 1.4.1.2: Renforcement des capacités des Comités de bassin	114 500 000	0	114 500 000	2010-2015	DG-Agence
Activité 1.4.1.3: Renforcement des capacités des CLE	150 000 000	0	150 000 000	2010-2015	DG-Agence
<b>Sous-programme 1.4.2: Renforcement des capacités des collectivités locales</b>	<b>178 100 000</b>	<b>0</b>	<b>178 100 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DG-Agence</b>
Activité 1.4.2.1: Renforcement des capacités des collectivités locales	178 100 000	0	178 100 000	2010-2015	DG-Agence
<b>Programme 1.5: Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat 1</b>	<b>1 587 572 700</b>	<b>988 697 700</b>	<b>598 875 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE / DRAHRH</b>
<b>Sous-programme 1.5.1: Appui de la DGRE pour l'atteinte du Résultat 1</b>	<b>400 557 400</b>	<b>247 982 400</b>	<b>152 575 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 1.5.1.1: Prise en charge des salaires des agents des services concernés de la DGRE	136 442 400	136 442 400	0	2010-2015	DGRE
Activité 1.5.1.2: Equipements	58 075 000	0	58 075 000	2010-2013	DGRE
Activité 1.5.1.3: Fonctionnement	19 656 000	19 656 000	0	2010-2015	DGRE
Activité 1.5.1.4: Missions d'information hors du pays	45 000 000	0	45 000 000	2010-2015	DGRE
Activité 1.5.1.5: Prestations de service d'appui-conseil aux services concernés de la DGRE	24 500 000	0	24 500 000	2010-2014	DGRE
Activité 1.5.1.6: Renforcement des compétences des agents des services concernés de la DGRE	25 000 000	0	25 000 000	2010-2014	DGRE
Activité 1.5.1.7: Missions d'appui et de suivi de la DGRE	91 884 000	91 884 000	0	2010-2015	DGRE
<b>Sous-programme 1.5.2: Appui des DRAHRH pour l'atteinte du Résultat 1</b>	<b>1 107 015 300</b>	<b>740 715 300</b>	<b>366 300 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DRAHRH</b>
Activité 1.5.2.1: Prise en charge des salaires des agents des services concernés des DRAHRH	499 636 800	499 636 800	0	2010-2015	DRAHRH
Activité 1.5.2.2: Equipements	251 680 000	0	251 680 000	2010-2013	DRAHRH



RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
Activité 1.5.2.3: Fonctionnement	68 796 000	68 796 000	0	2010-2015	DRAHRH
Activité 1.5.2.4: Missions d'information hors du pays	85 800 000	0	85 800 000	2011-2015	DRAHRH
Activité 1.5.2.5: Prestations de service d'appui-conseil aux services concernés des DRAHRH	10 500 000	0	10 500 000	2011-2014	DRAHRH
Activité 1.5.2.6: Renforcement des compétences des agents des services concernés des DRAHRH	18 320 000	0	18 320 000	2010-2015	DRAHRH
Activité 1.5.2.7: Missions de terrain des DRAHRH	172 282 500	172 282 500	0	2010-2015	DRAHRH
<b>Sous-programme 1.5.3: Appui d'autres structures d'exécution pour l'atteinte du Résultat 1</b>	<b>80 000 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000 000</b>	<b>2011-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 1.5.3.1: Equipement	50 000 000	0	50 000 000	2011-2015	SP/PAGIRE
Activité 1.5.3.2: Renforcement des capacités	30 000 000	0	30 000 000	2011-2015	SP/PAGIRE
<b>Résultat N°2 : Le cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est appliqué à l'horizon 2015</b>	<b>2 804 722 500</b>	<b>1 108 378 500</b>	<b>1 696 344 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Programme 2.1: Elaboration et suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'eau</b>	<b>80 840 000</b>	<b>0</b>	<b>80 840 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 2.1.1: Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau</b>	<b>43 127 500</b>	<b>0</b>	<b>43 127 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 2.1.1.1: Prestations pour l'élaboration des procédures et mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau	17 500 000	0	17 500 000	2010-2011	DGRE
Activité 2.1.1.2: Ateliers de suivi-évaluation	25 627 500	0	25 627 500	2010-2015	DGRE
<b>Sous-programme 2.1.2: Suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles du domaine de l'eau</b>	<b>37 712 500</b>	<b>0</b>	<b>37 712 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 2.1.2.1: Prestations pour l'appui à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sous-sectorielles	17 500 000	0	17 500 000	2010-2012	DGRE
Activité 2.1.2.2: Ateliers	20 212 500	0	20 212 500	2010-2015	DGRE
<b>Programme 2.2 : Mise en œuvre du cadre juridique</b>	<b>804 937 500</b>	<b>0</b>	<b>804 937 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 2.2.1 : Finalisation des textes réglementaires de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau</b>	<b>260 112 500</b>	<b>0</b>	<b>260 112 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 2.2.1.1: Finalisation et/ou élaboration des textes d'application	208 130 000	0	208 130 000	2010-2013	DGRE
Activité 2.2.1.2: Etablissement et mise à jour d'un Code de l'eau	51 982 500	0	51 982 500	2010-2015	DGRE

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES		COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
		TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
	<b>Sous-programme 2.2.2 : Elaboration et mise en œuvre des guides et procédures d'application</b>	<b>348 405 000</b>	<b>0</b>	<b>348 405 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
	Activité 2.2.2.1: Elaboration des procédures et guides d'application	127 150 000	0	127 150 000	2010-2013	DGRE
	Activité 2.2.2.2: Ateliers de formation sur les procédures et guides d'application	130 500 000	0	130 500 000	2010-2014	DGRE
	Activité 2.2.2.3: Appui à la mise en œuvre des procédures et guides d'application	90 755 000	0	90 755 000	2010-2015	DGRE
	<b>Sous-programme 2.2.3: Création et déploiement de la Police de l'eau sur le terrain</b>	<b>196 420 000</b>	<b>0</b>	<b>196 420 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
	Activité 2.2.3.1: Appui à la structure de coordination de la Police de l'eau	1 980 000	0	1 980 000	2010-2015	DGRE
	Activité 2.2.3.2: Elaboration du document conventionnel de référence et des modules de formation	18 585 000	0	18 585 000	2010	DGRE
	Activité 2.2.3.3: Formation des agents de la Police de l'eau	137 600 000	0	137 600 000	2010-2012	DGRE
	Activité 2.2.3.4: Suivi des activités de la Police de l'Eau	38 255 000	0	38 255 000	2010-2015	DGRE
	<b>Programme 2.3 : Mise en œuvre du cadre financier</b>	<b>237 656 500</b>	<b>0</b>	<b>237 656 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE / MEF</b>
	<b>Sous-programme 2.3.1: Institution et collecte effective de la CFE dans tous les bassins hydrographiques</b>	<b>180 656 500</b>	<b>0</b>	<b>180 656 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
	Activité 2.3.1.1: Elaboration d'un plan de mise en œuvre de la CFE	10 500 000	0	10 500 000	2010	DGRE
	Activité 2.3.1.2: Définition des conditions d'insertion de la CFE dans le processus de décentralisation	14 000 000	0	14 000 000	2010	DGRE
	Activité 2.3.1.3: Elaboration des textes complémentaires (taxe prélèvement, taxe pollution...) de la CFE y compris les fiches de déclaration de valeur	15 750 000	0	15 750 000	2010	DGRE
	Activité 2.3.1.4: Elaboration d'un manuel de procédures relatif à la mise en œuvre de la CFE	8 750 000	0	8 750 000	2010	DGRE
	Activité 2.3.1.5: Suivi évaluation du recouvrement de la CFE	14 000 000	0	14 000 000	2010-2015	DGRE
	Activité 2.3.1.6: Formation des agents de recouvrement de la CFE	117 656 500	0	117 656 500	2010-2013	DGRE
	<b>Sous-programme 2.3.2: Mise en place d'un système de collecte et de production des informations relatives au financement de l'eau et de la GIRE</b>	<b>57 000 000</b>	<b>0</b>	<b>57 000 000</b>	<b>2010-2011</b>	<b>DGRE</b>
	Activité 2.3.2.1: Prestations	7 000 000	0	7 000 000	2010	DGRE
	Activité 2.3.2.2: Equipements	50 000 000	0	50 000 000	2010	DGRE
	<b>Programme 2.4: Appui aux structures transversales de concertation et de coordination interministérielle du domaine de l'eau</b>	<b>239 017 000</b>	<b>214 932 000</b>	<b>24 085 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
	<b>Sous-programme 2.4.1: Appui au CNEau</b>	<b>177 850 000</b>	<b>153 765 000</b>	<b>24 085 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
	Activité 2.4.1.1: Sessions du CNEau	153 765 000	153 765 000	0	2010-2015	DGRE

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
Activité 2.4.1.2 Ateliers de formation du CNEau	17 085 000	0	17 085 000	2010-2015	DGRE
Activité 2.3.1.3: Prestations de service d'appui-conseil au CNEau	7 000 000	0	7 000 000	2010-2015	DGRE
<b>Sous-programme 2.4.2: Appui au CTE et aux CISE</b>	<b>61 167 000</b>	<b>61 167 000</b>	<b>0</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 2.4.2.1: Sessions du CTE	7 920 000	7 920 000	0	2010-2015	DGRE
Activité 2.4.2.2: Sessions des CISE	51 480 000	51 480 000	0	2010-2015	DGRE
Activité 2.4.2.3: Missions de supervision dans les régions	1 767 000	1 767 000	0	2010-2015	DGRE
<b>Programme 2.5: Gestion concertée des eaux transfrontalières</b>	<b>38 000 000</b>	<b>24 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 2.5.0.1: Prestations relatives à la gestion des eaux partagées	14 000 000	0	14 000 000	2010-2015	DGRE
Activité 2.5.0.2: Missions en Afrique pour la gestion des eaux partagées	24 000 000	24 000 000	0	2010-2015	DGRE
<b>Programme 2.6: Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat 2</b>	<b>1 404 271 500</b>	<b>869 446 500</b>	<b>534 825 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous programme 2.6.1: Appui de la DGRE pour l'atteinte du Résultat 2</b>	<b>285 868 800</b>	<b>180 343 800</b>	<b>105 525 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 2.6.1.1: Prise en charge des salaires des agents des services concernés de la DGRE	102 376 800	102 376 800	0	2010-2015	DGRE
Activité 2.6.1.2: Equipements	36 425 000	0	36 425 000	2010-2013	DGRE
Activité 2.6.1.3: Fonctionnement	19 656 000	19 656 000	0	2010-2015	DGRE
Activité 2.6.1.4: Missions d'information hors du pays	39 600 000	0	39 600 000	2010-2015	DGRE
Activité 2.6.1.5: Prestations de service d'appui-conseil aux services concernés de la DGRE	17 500 000	0	17 500 000	2010-2014	DGRE
Activité 2.6.1.6: Renforcement des compétences des agents des services concernés de la DGRE	12 000 000	0	12 000 000	2010-2015	DGRE
Activité 2.6.1.7: Missions d'appui et de suivi de la DGRE	58 311 000	58 311 000	0	2010-2015	DGRE
<b>Sous-programme 2.6.2: Appui des DRAHRH pour l'atteinte du Résultat 2</b>	<b>1 058 402 700</b>	<b>689 102 700</b>	<b>369 300 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DRAHRH</b>
Activité 2.6.2.1: Prise en charge des salaires des agents des services concernés des DRAHRH	470 995 200	470 995 200	0	2010-2015	DRAHRH
Activité 2.6.2.2: Equipements	258 180 000	0	258 180 000	2010-2013	DRAHRH
Activité 2.6.2.3: Fonctionnement	68 796 000	68 796 000	0	2010-2015	DRAHRH
Activité 2.6.2.4: Missions d'information hors du pays	85 800 000	0	85 800 000	2010-2015	DRAHRH
Activité 2.6.2.5: Prestations de service d'appui-conseil aux services concernés des DRAHRH	7 000 000	0	7 000 000	2010-2014	DRAHRH
Activité 2.6.2.6: Renforcement des compétences des agents des services concernés des DRAHRH	18 320 000	0	18 320 000	2010-2015	DRAHRH
Activité 2.6.2.7: Missions de terrain des DRAHRH	149 311 500	149 311 500	0	2010-2015	DRAHRH

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
<b>Sous-programme 2.6.3: Appui d'autres structures d'exécution pour l'atteinte du Résultat 2</b>	<b>60 000 000</b>	<b>0</b>	<b>60 000 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 2.6.3.1: Equipement	30 000 000	0	30 000 000	2010-2015	SP/PAGIRE
Activité 2.6.3.2: Renforcement des capacités	30 000 000	0	30 000 000	2010-2015	SP/PAGIRE
<b>Résultat N°3 : La connaissance des ressources en eau au service des usages, à travers un système national d'information sur l'eau opérationnel, est effective à l'horizon 2015</b>	<b>5 319 724 400</b>	<b>1 971 851 400</b>	<b>3 347 873 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Programme 3.1: Consolidation du système de suivi des ressources en eau</b>	<b>840 385 000</b>	<b>0</b>	<b>840 385 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 3.1.1: Renforcement du suivi pluviométrique</b>	<b>156 292 500</b>	<b>0</b>	<b>156 292 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>Météo</b>
Activité 3.1.2.1: Equipement et travaux	100 000 000	0	100 000 000	2010-2011	Météo
Activité 3.1.1.2: Prestations de services pour l'optimisation du réseau pluviométrique	10 500 000	0	10 500 000	2010	Météo
Activité 3.1.1.3: Renforcement des compétences	45 792 500	0	45 792 500	2010-2012	Météo
<b>Sous-programme 3.1.2: Suivi hydrométrique</b>	<b>272 580 000</b>	<b>0</b>	<b>272 580 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE/DRAHRH</b>
Activité 3.1.2.1: Equipement et travaux	153 825 000	0	153 825 000	2010-2013	DGRE/DRAHRH
Activité 3.1.2.2: Prestations de service pour l'amélioration du suivi hydrométrique	94 500 000	0	94 500 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.1.2.3: Renforcement des compétences	24 255 000	0	24 255 000	2010-2014	DGRE
<b>Sous-programme 3.1.3: Suivi piézométrique</b>	<b>239 490 000</b>	<b>0</b>	<b>239 490 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE/DRAHRH</b>
Activité 3.1.3.1: Equipement et travaux	168 405 000	0	168 405 000	2010-2012	DGRE
Activité 3.1.3.2: Prestations de service pour l'amélioration du suivi piézométrique	63 000 000	0	63 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.1.3.3: Renforcement des compétences	8 085 000	0	8 085 000	2010-2015	DGRE
<b>Sous-programme 3.1.4: Suivi de la qualité des eaux brutes</b>	<b>153 980 000</b>	<b>0</b>	<b>153 980 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.1.4.1: Equipements et travaux	100 000 000	0	100 000 000	2010-2011	DGRE
Activité 3.1.4.2: Prestations de service pour le développement du suivi de la qualité de l'eau	44 500 000	0	44 500 000	2010-2011	DGRE
Activité 3.1.4.3: Renforcement des compétences	9 480 000	0	9 480 000	2010-2015	DGRE
<b>Sous-programme 3.1.5: Suivi des zones humides</b>	<b>18 042 500</b>	<b>0</b>	<b>18 042 500</b>	<b>2011-2015</b>	<b>DGRE/MECV</b>
Activité 3.1.5.1: Prestations de service pour le suivi des zones humides	14 000 000	0	14 000 000	2011-2012	DGRE
Activité 3.1.5.2: Renforcement des compétences	4 042 500	0	4 042 500	2010-2015	DGRE

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
<b>Programme 3.2: Mise en œuvre d'un système de suivi des ouvrages, usages, risques, acteurs et activités</b>	<b>105 982 500</b>	<b>0</b>	<b>105 982 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 3.2.1: Suivi des ouvrages, usages, risques, acteurs et activités</b>	<b>105 982 500</b>	<b>0</b>	<b>105 982 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE/DRAHRH</b>
Activité 3.2.1.1: Prestations de service	73 500 000	0	73 500 000	2010-2011	DGRE
Activité 3.2.1.2: Renforcement des compétences	32 482 500	0	32 482 500	2010-2014	DGRE
<b>Programme 3.3: Gestion et mise à disposition des acteurs des données et informations sur les ressources en eau, les usages et les risques</b>	<b>290 677 500</b>	<b>0</b>	<b>290 677 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE/DRAHRH</b>
<b>Sous-programme 3.3.1: Opérationnalisation de la base de données du SNIEau</b>	<b>153 412 000</b>	<b>0</b>	<b>153 412 000</b>		<b>DGRE</b>
Activité 3.3.1.1: Equipement et travaux	15 000 000	0	15 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.3.1.2: Prestations de service pour l'opérationnalisation et le suivi de la BD-SNIEau	105 000 000	0	105 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.3.1.3: Renforcement des compétences	33 412 000	0	33 412 000	2010-2013	DGRE
<b>Sous-programme 3.3.2: Mise en place d'un partenariat entre les acteurs de l'eau pour une gestion partagée des données</b>	<b>47 805 500</b>	<b>0</b>	<b>47 805 500</b>	<b>2010-2012</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.3.2.1: Prestations de service en lien avec l'échange des données	14 000 000	0	14 000 000	2010-2011	DGRE
Activité 3.3.2.2: Renforcement des compétences	33 805 500	0	33 805 500	2010-2014	DGRE
<b>Sous-programme 3.3.3: Mise à la disposition des acteurs et du public des informations sur l'eau</b>	<b>89 460 000</b>	<b>0</b>	<b>89 460 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE/DRAHRH</b>
Activité 3.3.3.1: Equipement et travaux	60 000 000	0	60 000 000	2010-2012	DGRE
Activité 3.3.3.2: Prestations de service pour la modernisation des centres de documentation	10 500 000	0	10 500 000	2010-2012	DGRE/DRAHRH
Activité 3.3.3.3: Renforcement des compétences	18 960 000	0	18 960 000	2010-2013	DGRE
<b>Programme 3.4: Evaluation des ressources en eau</b>	<b>562 136 500</b>	<b>0</b>	<b>562 136 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 3.4.1: Evaluation des ressources en eau de surface</b>	<b>350 339 000</b>	<b>0</b>	<b>350 339 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.4.1.1: Prestations de service pour l'évaluation des eaux de surface	339 500 000	0	339 500 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.4.1.2: Renforcement des compétences	10 839 000	0	10 839 000	2010-2013	DGRE
<b>Sous-programme 3.4.2: Evaluation des ressources en eau souterraine</b>	<b>154 170 000</b>	<b>0</b>	<b>154 170 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.4.2.1: Equipements et travaux	40 000 000	0	40 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.4.2.2: Prestations de service pour l'évaluation des ressources en eau souterraine	98 000 000	0	98 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.4.2.3: Renforcement des compétences	16 170 000	0	16 170 000	2010-2013	DGRE

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
<b>Sous-programme 3.4.3: Amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau</b>	<b>57 627 500</b>	<b>0</b>	<b>57 627 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.4.3.1: Prestations de service pour l'évaluation de la qualité de l'eau	45 500 000	0	45 500 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.4.3.2: Renforcement des compétences	12 127 500	0	12 127 500	2010-2013	DGRE
<b>Programme 3.5: Amélioration de la valorisation des ressources en eau</b>	<b>564 995 500</b>	<b>0</b>	<b>564 995 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 3.5.1: Valorisation des eaux de surface et mesures de protection</b>	<b>216 670 000</b>	<b>0</b>	<b>216 670 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.5.1.1: Prestations de service	200 500 000	0	200 500 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.5.1.2: Renforcement des compétences	16 170 000	0	16 170 000	2010-2013	DGRE
<b>Sous-programme 3.5.2: Amélioration des taux de réussite, de la durabilité et de la productivité des forages</b>	<b>265 670 000</b>	<b>0</b>	<b>265 670 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.5.2.1: Equipements et travaux	50 000 000	0	50 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.5.2.2: Prestations de service pour l'amélioration de la mobilisation des eaux souterraines	199 500 000	0	199 500 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.5.2.3: Renforcement des compétences	16 170 000	0	16 170 000	2010-2013	DGRE
<b>Sous-programme 3.5.3: Evaluation des techniques de valorisation des eaux météoriques et de l'eau verte</b>	<b>25 042 500</b>	<b>0</b>	<b>25 042 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.5.3.1: Prestations de service pour la valorisation des eaux météoriques	21 000 000	0	21 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.5.3.2: Renforcement des compétences	4 042 500	0	4 042 500	2010-2013	DGRE
<b>Sous-programme 3.5.4: Amélioration de la gestion de la demande et de l'efficacité des usages</b>	<b>57 613 000</b>	<b>0</b>	<b>57 613 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.5.4.1: Prestations de service pour améliorer l'efficacité des usages de l'eau	54 000 000	0	54 000 000	2010-2013	DGRE
Activité 3.5.4.2: Renforcement des compétences	3 613 000	0	3 613 000	2010-2013	DGRE
<b>Programme 3.6: Amélioration des connaissances sur les changements climatiques et mesures d'adaptation</b>	<b>92 311 000</b>	<b>0</b>	<b>92 311 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.6.0.1: Prestations de service	77 000 000	0	77 000 000	2010-2015	DGRE
Activité 3.6.0.2: Renforcement des compétences	15 311 000	0	15 311 000	2010-2015	DGRE
<b>Programme 3.7: Appui au Cadre Permanent de Concertation sur la Recherche dans le domaine de l'Eau (CPCR-Eau)</b>	<b>26 750 000</b>	<b>0</b>	<b>26 750 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.7.0.1: Ateliers de formation et réunions du CPCR-Eau	12 750 000	0	12 750 000	2010-2015	DGRE
Activité 3.7.0.2: Prestations de service d'appui conseils au CPCR-Eau	14 000 000	0	14 000 000	2011-2011	DGRE

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
<b>Programme 3.8: Appui des services centraux et déconcentrés pour l'atteinte du Résultat 3</b>	<b>2 836 486 400</b>	<b>1 971 851 400</b>	<b>864 635 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 3.8.1: Appui de la DGRE pour l'atteinte du Résultat 3</b>	<b>723 880 800</b>	<b>499 030 800</b>	<b>224 850 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.1: Prise en charge des salaires des agents des services concernés de la DGRE	342 484 800	342 484 800	0	2010-2015	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.2: Equipements	92 650 000	0	92 650 000	2010-2013	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.3: Fonctionnement	55 008 000	55 008 000	0	2010-2015	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.4: Missions d'information hors du pays	61 200 000	0	61 200 000	2010-2015	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.5: Prestations de service d'appui-conseil aux services concernés de la DGRE	42 000 000	0	42 000 000	2010-2013	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.6: Renforcement des compétences des agents des services concernés de la DGRE	29 000 000	0	29 000 000	2010-2014	<b>DGRE</b>
Activité 3.8.1.7: Missions d'appui et de suivi de la DGRE	101 538 000	101 538 000	0	2010-2015	<b>DGRE</b>
<b>Sous-programme 3.8.2: Appui des DRAHRH pour l'atteinte du Résultat 3</b>	<b>2 032 605 600</b>	<b>1 472 820 600</b>	<b>559 785 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.1: Prise en charge des salaires des agents des services concernés des DRAHRH	1 134 885 600	1 134 885 600	0	2010-2015	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.2: Equipements	445 165 000	0	445 165 000	2010-2013	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.3: Fonctionnement	131 196 000	131 196 000	0	2010-2015	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.4: Missions d'information hors du pays	85 800 000	0	85 800 000	2010-2015	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.5: Prestations de service d'appui-conseil aux services concernés des DRAHRH	10 500 000	0	10 500 000	2010-2013	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.6: Renforcement des compétences des agents des services concernés des DRAHRH	18 320 000	0	18 320 000	2010-2014	<b>DRAHRH</b>
Activité 3.8.2.7: Missions de terrain des DRAHRH	206 739 000	206 739 000	0	2010-2015	<b>DRAHRH</b>
<b>Sous-programme 3.8.3: Appui des autres structures d'exécution pour l'atteinte du Résultat 3</b>	<b>80 000 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 3.8.3.1: Equipement	50 000 000	0	50 000 000	2010-2013	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 3.8.3.2: Renforcement des capacités	30 000 000	0	30 000 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>

RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES	COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
<b>Résultat N°4 : La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE sont assurés par le SP/PAGIRE</b>	<b>4 415 431 500</b>	<b>864 616 500</b>	<b>3 550 815 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
<b>Programme 4.1: Fonctionnement et renforcement des capacités du SP/PAGIRE</b>	<b>1 790 766 500</b>	<b>864 616 500</b>	<b>926 150 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.1: Salaires des agents du SP/PAGIRE	359 400 000	359 400 000	0	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.2: Frais de fonctionnement du SP/PAGIRE	404 580 000	404 580 000	0	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.3: Equipement	112 850 000	0	112 850 000	2010-2012	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.4: Prestation de services / Assistance Technique nationale et internationale pour la mise en œuvre du PAGIRE	696 500 000	0	696 500 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.5: Renforcement des compétences du personnel SP/PAGIRE	52 000 000	0	52 000 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.6: Réunions de programmation	48 510 000	48 510 000	0	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.7: Missions d'appui du SP/PAGIRE aux structures d'exécution	52 126 500	52 126 500	0	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.1.0.8: Voyages hors Burkina	64 800 000	0	64 800 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
<b>Programme 4.2: Appui du SP/PAGIRE à la mise en œuvre d'actions transversales</b>	<b>2 624 665 000</b>	<b>0</b>	<b>2 624 665 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
<b>Sous-programme 4.2.1: Développement des ressources humaines du secteur de l'eau</b>	<b>1 918 712 500</b>	<b>0</b>	<b>1 918 712 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE / DRHu/MAHRH</b>
Activité 4.2.1.1: Elaboration du plan de développement des ressources humaines du secteur de l'eau	39 627 500	0	39 627 500	2010	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.2.1.2: Suivi de la mise en œuvre du plan de développement des ressources humaines du secteur de l'eau	22 085 000	0	22 085 000	2011-2014	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.2.1.3: Formation initiale	1 710 000 000	0	1 710 000 000	2010-2013	<b>SP/PAGIRE / DRHu</b>
Activité 4.2.1.4: Recyclage des professionnels de l'eau formés à Cuba	42 000 000	0	42 000 000	2011	<b>SP/PAGIRE / DRHu</b>
Activité 4.2.1.5: Spécialisation des cadres du secteur de l'eau (administration, société civile, secteur privé)	105 000 000	0	105 000 000	2011-2014	<b>SP/PAGIRE</b>
<b>Sous-programme 4.2.2: Développement des capacités en matière d'économie de l'eau et de l'environnement</b>	<b>35 000 000</b>	<b>0</b>	<b>35 000 000</b>	<b>2011-2012</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.2.2.1: Etude sur l'état des lieux de la fiscalité environnementale applicable à l'eau	17 500 000	0	17 500 000	2011	<b>SP/PAGIRE</b>
Activité 4.2.2.2: Etude sur la méthodologie d'élaboration des comptes de l'eau (comptabilité verte)	17 500 000	0	17 500 000	2012	<b>SP/PAGIRE</b>



RESULTATS / PROGRAMMES / ACTIVITES		COUT (F CFA)			Période d'exécution	Responsable de l'exécution
		TOTAL	Fonctionnement	Investissement		
	<b>Sous-programme 4.2.3: Actions d'Information, Education, Communication en matière de GIRE</b>	<b>487 190 000</b>	<b>0</b>	<b>487 190 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.3.1: Elaboration du plan d'action IEC-GIRE	34 025 000	0	34 025 000	2010	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.3.2: Mise en œuvre du Plan d'action IEC-GIRE	453 165 000	0	453 165 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
	<b>Sous-programme 4.2.4: Promotion du Genre</b>	<b>96 215 000</b>	<b>0</b>	<b>96 215 000</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.4.1: Elaboration d'une stratégie Genre pour la GIRE	16 215 000	0	16 215 000	2010	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.4.2: Mise en œuvre de la stratégie Genre pour la GIRE	80 000 000	0	80 000 000	2011-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
	<b>Sous-programme 4.2.5: Promotion et coordination des actions du domaine de l'eau en lien avec les changements climatiques</b>	<b>87 547 500</b>	<b>0</b>	<b>87 547 500</b>	<b>2010-2015</b>	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.5.1: Bilan des actions, initiatives, opportunités en lien avec les changements climatiques et propositions d'actions à mener dans le cadre du PAGIRE	28 310 000	0	28 310 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.5.2: Suivi-évaluation des actions menées	34 025 000	0	34 025 000	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>
	Activité 4.2.5.3: Renforcement des compétences	25 212 500	0	25 212 500	2010-2015	<b>SP/PAGIRE</b>



